



Conseil de sécurité

Soixante-cinquième année

6363^e séance

Mercredi 21 juillet 2010, à 10 heures
New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M ^{me} Ogwu	(Nigéria)
<i>Membres :</i>	Autriche	M. Mayr-Harting
	Bosnie-Herzégovine	M ^{me} Čolaković
	Brésil	M ^{me} Viotti
	Chine	M. Li Baodong
	États-Unis d'Amérique	M ^{me} Anderson
	Fédération de Russie	M. Churkin
	France	M. Araud
	Gabon	M. Onanga Ndiaye
	Japon	M. Takasu
	Liban	M ^{me} Ziade
	Mexique	M. Heller
	Ouganda	M. Rugunda
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . .	Sir Mark Lyall Grant
	Turquie	M. Apakan

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.



La séance est ouverte à 10 h 15.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

La Présidente (*parle en anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de l'Afrique du Sud, du Bangladesh, de Cuba, de l'Égypte, d'Israël, de la Jordanie, de la Malaisie, du Nicaragua, de la Norvège, du Pakistan, des Philippines, de la République arabe syrienne, de la République bolivarienne du Venezuela, de la République islamique d'Iran, de Sri Lanka, de la Suisse et du Tadjikistan des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation de la Présidente, M^{me} Shalev (Israël) prend place à la table du Conseil; les représentants des autres pays susmentionnés occupent les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil.

La Présidente (*parle en anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu de l'Observateur permanent de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies une lettre datée du 20 juillet 2010, qui sera publiée sous la cote S/2010/391 et qui se lit comme suit :

« J'ai l'honneur de demander au Conseil de sécurité d'inviter, conformément à la pratique établie, l'Observateur permanent de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies à participer à la séance que le Conseil tiendra le mercredi 21 juillet 2010, au titre de la question intitulée "la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne". »

Je me propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter l'Observateur permanent de la Palestine à participer au débat, conformément au Règlement intérieur provisoire et à la pratique établie.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

J'invite l'Observateur permanent de la Palestine à prendre place à la table du Conseil.

Conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, M. Lynn Pascoe, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques.

Il en est ainsi décidé.

J'informe le Conseil que j'ai reçu de S. E. M. Paul Badji une lettre datée du 16 juillet 2010, dans laquelle il demande à être invité, en sa qualité de Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Si je n'entends pas d'objection, je considérerai que le Conseil décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, S. E. M. Paul Badji.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

J'invite M. Badji à occuper le siège qui lui est réservé sur le côté de la salle du Conseil.

J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu de S. E. M. Pedro Serrano une lettre dans laquelle il demande à être invité, en sa qualité de chef par intérim de la délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies, à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Si je n'entends pas d'objection, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, S. E. M. Pedro Serrano.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

J'invite M. Serrano à occuper le siège qui lui est réservé sur le côté de la salle du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra un exposé de M. Lynn Pascoe. Je lui donne maintenant la parole.

M. Pascoe (*parle en anglais*) : Nous nous trouvons une nouvelle fois à une étape cruciale de nos efforts pour lancer des négociations israélo-

palestiniennes approfondies afin de faire aboutir la solution des deux États. Ces pourparlers sont essentiels pour mettre fin à l'occupation, qui dure depuis 1967, et au conflit et pour régler toutes les questions fondamentales entre les parties, notamment s'agissant de Jérusalem, des frontières, des réfugiés, de la sécurité, des colonies et de l'eau, conformément aux résolutions du Conseil et aux accords entre les parties.

Six cycles de pourparlers indirects ont à ce jour été facilités par l'envoyé des États-Unis, M. Mitchell, et le Président Abbas et le Premier Ministre Nétanyahou se sont rendus à Washington. Le Président Abbas, le Premier Ministre Nétanyahou et l'Envoyé spécial Mitchell ont rencontré le 18 juillet au Caire le Président égyptien, M. Moubarak. Le Secrétaire général a rencontré le Premier Ministre Nétanyahou le 7 juillet à New York, et le Coordonnateur spécial Serry a eu une entrevue avec le Président Abbas à Ramallah aujourd'hui même.

L'objectif commun du Quatuor reste d'ouvrir des négociations directes facilitées par les États-Unis le plus tôt possible. Elles devraient se situer dans un climat de respect, par les parties, de leurs obligations aussi bien que des engagements requis concernant les négociations. Des discussions approfondies se poursuivent. Je note que le comité de suivi de la Ligue arabe doit se réunir le 29 juillet pour examiner les progrès accomplis. Nous exhortons les parties à ne pas manquer l'occasion actuelle d'avancer dans ces pourparlers et de passer aux négociations directes avec l'intervention active de tierces parties et le soutien immédiat du Quatuor.

Le 20 juin, le Gouvernement israélien a annoncé un ensemble de mesures visant à alléger le blocus de Gaza. Le Quatuor s'est félicité de cette annonce tout en réaffirmant ses objectifs d'ensemble pour Gaza et a exprimé l'espoir que cet ensemble de mesures contribuerait à donner plein effet à la résolution 1860 (2009), y compris la circulation sans entrave de l'aide humanitaire, des marchandises et des personnes à destination et en provenance de Gaza. L'ONU et le Quatuor suivent de près l'application de ces mesures.

Le 5 juillet 2010, en une première étape – dont le Secrétaire général s'est félicité –, le Gouvernement israélien a substitué à une liste « positive » des marchandises dont l'accès à Gaza était autorisé une liste « négative » des marchandises dont l'accès est interdit ou restreint. En vertu des nouvelles directives, tout article qui peut être utilisé comme matériel

militaire, y compris les biens et articles à double usage, continue de faire l'objet d'une autorisation spécifique, exceptionnelle, d'accès à Gaza. L'accès des articles et matériels de construction ne sera admis que pour les projets autorisés par l'Autorité palestinienne et exécutés par la communauté internationale.

Depuis l'annonce de cette nouvelle politique, de nouveaux articles alimentaires et destinés à la production de biens sont parvenus à Gaza, et le volume des importations à Gaza a constamment augmenté. En moyenne, 780 camions sont arrivés à Gaza par semaine durant la période à l'examen – soit une augmentation de 40 % par comparaison avec la moyenne hebdomadaire de 2010 avant l'annonce. Un certain nombre de projets additionnels des Nations Unies ont aussi été approuvés dans les domaines vitaux de l'éducation et de la santé.

Ce sont là des mesures positives, et nous espérons qu'il sera possible de les amplifier pour remédier à la situation déplorable qui règne dans la bande de Gaza. Il est nécessaire de prendre d'autres mesures pour permettre les exportations et la libre circulation des personnes et pour simplifier les procédures d'approbation des projets. Notre objectif demeure l'ouverture complète des points de passage par terre, dans le cadre de l'Accord réglant les déplacements et le passage.

La situation à Gaza a été aggravée par la crise de l'approvisionnement en électricité. En raison des différends internes sur la collecte des rentrées fiscales et sur le financement du combustible nécessaire à la centrale électrique de Gaza, la production de celle-ci n'a cessé de baisser. Le Bureau du Conseil de sécurité des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient (UNSCO) joue un rôle actif entre l'Autorité palestinienne et les autorités de facto à Gaza, exhortant à trouver une solution palestinienne à ce problème.

Le point de passage de la frontière avec l'Égypte, à Rafah, est resté ouvert depuis le 2 juin, et le nombre de personnes autorisées à le franchir pour des raisons humanitaires a sensiblement augmenté. L'Égypte poursuit ses efforts pour faire obstacle à la contrebande à travers sa frontière avec Gaza.

Je suis heureux de signaler que les dispositions convenues par l'UNSCO pour faire en sorte que la cargaison des bateaux turcs faisant partie du convoi du 31 mai atteigne ses bénéficiaires à Gaza sont en cours d'application, et qu'un accord a été atteint en vue de mettre en œuvre des dispositions analogues pour la

cargaison du *Rachel Corrie*. Le bateau libyen qui était en route depuis le 12 juillet, porteur d'aide pour Gaza, est parvenu sans incident dans un port égyptien. Des dispositions sont actuellement prises par le Gouvernement égyptien pour transférer ce matériel à Gaza. Je voudrais souligner que ces convois n'aident pas à résoudre les problèmes économiques fondamentaux de Gaza et qu'ils comportent un risque inutile d'escalade.

Le Gouvernement israélien a ouvert une enquête sur l'incident du 31 mai. Un comité militaire d'enquête dirigé par l'ancien Conseiller à la sécurité nationale Eiland a publié son rapport. Une commission gouvernementale dirigée par M. Tirkel, juge à la Cour suprême, à laquelle participent en qualité d'observateurs deux non-Israéliens nommés par Israël, est en cours de formation. Le Conseil de sécurité a demandé une enquête rapide, impartiale, crédible et transparente, en conformité avec les normes internationales. Le Secrétaire général se tient en contact avec les parties pour obtenir leur accord à sa proposition de nommer une commission d'enquête internationale qui se fonderait sur les enquêtes nationales.

Le caporal israélien Gilad Shalit a entamé sa cinquième année de captivité. Nous demandons sa mise en liberté immédiate. Le fait que les organisations humanitaires ne puissent le visiter est inexcusable. Nous prenons aussi note de la détention de plus de 9 000 Palestiniens dans les prisons israéliennes. Nous insistons pour un accord d'échange de détenus, ainsi que pour la remise des détenus palestiniens à l'Autorité palestinienne.

La période à l'examen n'a vu se produire aucun progrès dans la réconciliation intrapalestinienne sur la base de la proposition égyptienne. Nous réaffirmons notre plein appui à l'unification de Gaza avec la Cisjordanie sous l'égide de l'Autorité palestinienne légitime.

Le Secrétaire général a condamné le lâche attentat commis le 28 juin par des militants de Gaza contre un camp d'enfants géré par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA). C'est le deuxième attentat dirigé contre ce camp en un mois. Il est capital de respecter les opérations des Nations Unies sur le terrain et de ne pas y intervenir, et nous réaffirmons la responsabilité des autorités de facto à cet égard. Nous sommes d'autre part préoccupés par les

arrestations auxquelles auraient procédé les autorités de facto du Hamas pour des raisons politiques.

Le 12 juillet, le Coordonnateur spécial Serry et la Directrice exécutive du Fonds de développement des Nations Unies pour les femmes se sont rendus à Gaza pour y rencontrer des représentantes des femmes et réaffirmer l'importance d'appliquer la résolution 1325 (2000).

Durant la période à l'examen, des groupes de militants palestiniens ont tiré 41 roquettes et obus de mortier sur la partie sud d'Israël, sans faire de tués ni de blessés. Les Forces de défense israéliennes ont conduit 6 raids aériens et 21 incursions, faisant 4 tués, dont un militant selon leurs dires, et 23 blessés parmi les résidents de Gaza. Alléguant des soucis de sécurité, les forces de sécurité israéliennes continuent de limiter l'accès des Palestiniens aux zones voisines de la frontière avec Israël, ouvrant le feu à titre d'avertissement contre toute personne y pénétrant et faisant ainsi 1 mort et 18 blessés, dont 4 enfants, pendant la période à l'examen.

Nous continuons de suivre de près l'évolution de la situation à Jérusalem. En 2006, quatre parlementaires de Jérusalem appartenant au bloc « Changement et réforme », lié au Hamas, ont été accusés de ne pas faire preuve du minimum de loyauté requis à l'égard d'Israël, dépouillés de leur statut de résident de Jérusalem, et condamnés à des peines de prison allant jusqu'à quatre ans, qu'ils ont maintenant purgées. Après leur récente mise en liberté, il leur a été intimé de quitter Jérusalem-Est dans un délai de 30 jours. L'instruction judiciaire se poursuit. Je tiens à souligner que l'expulsion envisagée de parlementaires palestiniens de leur propre ville représenterait un grand pas en arrière et ruinerait l'espoir de réaliser des progrès sur le plan politique.

Malgré la retenue relative observée sur le terrain à Jérusalem-Est ces derniers mois, la municipalité a approuvé le 12 juillet la construction de 32 nouveaux appartements dans une colonie de peuplement située à Jérusalem-Est. Le 13 juillet, la municipalité a détruit six constructions palestiniennes à Jérusalem-Est, déplaçant ainsi 26 personnes, dont 14 enfants. Nous avons maintes fois affirmé que la communauté internationale ne reconnaît pas l'annexion de Jérusalem-Est par Israël et que la quatrième Convention de Genève est applicable en la matière. L'avenir de Jérusalem reste à fixer dans les négociations sur le

statut final, et il faut trouver un moyen pour que la ville devienne la capitale de deux États.

Le moratoire de 10 mois sur la construction dans les colonies de peuplement en Cisjordanie est observé pour l'essentiel, mais sa date d'expiration est fixée au 26 septembre. Nous appelons à prolonger le moratoire et à l'étendre à toutes les activités de peuplement sur la totalité du territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est. Aucune nouvelle mesure n'a été prise vers le démantèlement des avant-postes édifiés depuis mars 2001. Durant la période à l'examen, les autorités israéliennes ont démolé au total 106 structures dans la zone C de la Cisjordanie. Nous réaffirmons l'appel lancé aux parties par le Quatuor le 19 mars à Moscou, les invitant à s'acquitter de leurs obligations en vertu de la Feuille de route et du droit international.

La barrière, dont le tracé ne suit pas la Ligne verte et dont la construction va à l'encontre de l'opinion consultative de la Cour internationale de Justice, continue de poser de sérieuses difficultés à la circulation des Palestiniens en Cisjordanie. Malgré les efforts faits pour atténuer les limitations imposées à la circulation et à l'accès, le nombre des obstacles s'y opposant en Cisjordanie est resté de 505 durant la période à l'examen.

Au cours de la période à l'examen, les forces de sécurité palestiniennes ont continué de maintenir l'ordre public et de lutter contre l'extrémisme en Cisjordanie, en application des engagements pris dans le cadre de la Feuille de route. Pendant ce temps, les forces de sécurité israéliennes ont effectué 376 incursions en Cisjordanie, qui ont fait 74 blessés parmi les Palestiniens, et ont abouti à l'arrestation de 322 autres, tandis que 11 membres des forces de sécurité israéliennes étaient blessés de leur côté. Au cours des manifestations organisées pour protester contre la barrière, des dizaines de Palestiniens et de militants de la paix ont été blessés, arrêtés ou ont souffert des suites d'une inhalation de gaz.

Il y a eu au cours de cette période 21 heurts violents entre colons israéliens et Palestiniens en Cisjordanie, pendant lesquels trois Palestiniens ont été blessés et/ou ont subi des dommages matériels. Dans le cadre de plusieurs incidents isolés survenus ces deux derniers mois, des colons israéliens se sont servis de leurs véhicules pour renverser et blesser ou tuer des Palestiniens. Des colons ont également été blessés par des pierres lancées contre leurs véhicules.

Je suis heureux d'annoncer que, d'après les premiers chiffres communiqués par le Bureau central de statistique palestinien concernant le taux de croissance enregistré au premier trimestre de 2010, le produit intérieur brut du territoire palestinien occupé a augmenté de 12,5 % par rapport au premier trimestre de 2009. Pour que les réformes qui ont été entreprises par l'Autorité palestinienne dans ce sens ne soient pas remises en question, le maintien des financements extérieurs reste critique si l'on veut soutenir les besoins budgétaires récurrents de l'Autorité.

Des tensions ont été enregistrées dans le Golan syrien occupé pendant la période à l'examen. Le 11 juillet, des policiers israéliens effectuant une opération de perquisition se sont retrouvés entourés par la foule. Suite à ces événements, plus de 40 civils habitant le Golan auraient souffert, selon les informations qui nous ont été communiquées, des suites de l'inhalation de gaz lacrymogène et trois voitures de police israéliennes auraient été endommagées. Les activités de peuplement se sont parallèlement poursuivies dans le Golan syrien occupé pendant toute la période à l'examen. Au cours de cette même période, un projet de loi israélien visant à subordonner toute décision éventuelle de retrait du Golan syrien occupé à un référendum préalable a passé l'étape de la première lecture en commission.

S'agissant du Liban, où la situation reste stable, je me permets de rappeler que le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban et le Département des opérations de maintien de la paix ont fait rapport au Conseil le 14 juillet sur la mise en œuvre de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité. Après les tensions enregistrées au début de ce mois dans le Sud-Liban, la situation est restée calme. Les violations de l'espace aérien libanais par Israël se sont poursuivies pendant tout le mois. Le Premier Ministre libanais, M. Hariri, s'est rendu à Damas le 18 juillet en compagnie d'une importante délégation ministérielle afin de discuter des affaires bilatérales. Les deux Gouvernements ont signé 17 accords couvrant les différents aspects de la coopération entre les deux pays.

Le Parlement libanais a poursuivi ses débats sur le projet de loi relatif aux droits civils des réfugiés palestiniens. Un consensus semble en voie d'être atteint, ce dont l'ONU se féliciterait, dans un premier temps. L'ONU a également mis l'accent sur la nécessité d'assouplir les restrictions imposées à l'accès au camp de réfugiés de Nahr el-Bared. La reconstruction du camp se poursuit et le retour d'un

premier contingent de 2 000 habitants du camp est attendu d'ici la fin de l'année. J'invite instamment les donateurs à maintenir leur aide financière, qui est vitale pour l'UNRWA.

Dans la période qui va suivre, nous devons amener les parties à entamer sans retard les pourparlers directs, sur des bases propres à inspirer confiance dans la possibilité de progrès réels relativement aux questions centrales et sur le terrain, à savoir, notamment : nécessité de la retenue à Jérusalem, mise en œuvre des obligations découlant de la Feuille de route relativement aux colonies de peuplement et adoption de nouvelles mesures visant à renforcer le pouvoir de l'Autorité palestinienne. Nous devons veiller à ce que le changement de politique envers Gaza soit pleinement mis en œuvre et suivi de nouvelles mesures. Et nous devons inscrire ces efforts dans le contexte plus général de la région en redynamisant l'action en faveur d'une paix globale, juste et durable.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie M. Pascoe de sa déclaration.

Je rappelle à tous les orateurs que, conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu, ils doivent limiter leur déclaration à cinq minutes maximum afin de permettre au Conseil de mener à bien ses travaux efficacement. Les délégations dont la déclaration est plus longue sont invitées à en distribuer le texte écrit et à en lire une version abrégée devant le Conseil.

Je donne maintenant la parole à l'Observateur permanent de la Palestine.

M. Mansour (*parle en anglais*) : Madame la Présidente, je tiens à vous féliciter chaleureusement, ainsi que notre ami le Nigéria, de votre présidence du Conseil de sécurité au cours de ce mois. Nous saluons également le Mexique et sa gestion particulièrement avisée des affaires du Conseil le mois dernier.

Je voudrais également remercier le Secrétaire général adjoint, M. Lynn Pascoe, de son exposé. À cet égard, je transmets nos remerciements à l'Organisation des Nations Unies, y compris au Secrétaire général, à M. Serry, à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) et à tous les organismes qui ont travaillé avec acharnement sur le terrain pendant cette période, pour veiller, notamment, à l'acheminement de l'aide humanitaire apportée par la flottille de la liberté et d'autres navires à la population palestinienne de Gaza. Nous savons également gré à

l'ONU de ses appels inlassables à la levée complète du blocus israélien de Gaza.

Il y a trois mois, lorsque nous sommes venus devant le Conseil pour son dernier débat public sur cette question (6298^e séance), nous avons été forcés d'attirer l'attention sur la situation extrêmement difficile qui règne sur le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est occupée, en raison de l'agression, de la colonisation et de la provocation dont continue de se rendre responsable Israël contre le peuple palestinien et son territoire. Si nous avons espéré informer le Conseil de progrès au niveau des pourparlers indirects menés par l'entremise des États-Unis et d'améliorations sur le terrain, nous sommes aujourd'hui au regret de constater que la situation demeure instable en raison des actions d'Israël. C'est une situation à laquelle il faut remédier immédiatement si nous ne voulons pas voir l'occasion que nous avons actuellement de parvenir à la paix nous échapper. Faute de quoi, nous laisserions croître les tensions et se déclencher une nouvelle escalade de violence qui ne ferait que compromettre davantage la possibilité d'un règlement pacifique du conflit et causer toujours plus de souffrances, d'insécurité et d'instabilité.

Certains peuvent trouver étrange qu'une situation aussi instable perdure en dépit des efforts consentis aux niveaux international et régional pour relancer le processus de paix. Ces efforts, qui ont suscité bien des attentes dans la région et sur toute la planète, sont suivis de près par tous, dans l'espoir que les problèmes qui empoisonnent et compromettent de longue date le processus de paix seront finalement surmontés.

Les pourparlers indirects ont bénéficié de l'appui de la direction palestinienne, des pays arabes et de la communauté internationale, qui y ont vu un moyen de combler les fossés qui demeurent entre les deux camps. La raison de l'existence persistante de ces fossés est à rechercher dans le refus d'Israël de s'acquitter de ses obligations en droit et de l'engagement qu'il a pris au titre de la Feuille de route de mettre fin à toute activité de peuplement, y compris ce qu'il est convenu d'appeler la croissance naturelle, qui constitue, nous le savons tous, un obstacle majeur au processus de paix. Nous redisons qu'il est fondamental de mettre un terme à ces activités de peuplement dans l'intérêt de la relance d'un processus crédible conduisant à une solution à deux États sur la base des frontières d'avant 1967.

Nous considérons que les pourparlers indirects doivent servir à réaffirmer les principes fondamentaux

et le cadre du processus de paix sur lequel un accord existe et à tirer au clair les obligations de chacun et la mesure dans laquelle elles ont été mises en œuvre, s'agissant notamment des accords et ententes précédents et des engagements pris dans le cadre du processus d'Annapolis sous l'égide de la communauté internationale. Si le cadre de référence fait l'objet d'un solide consensus international, y compris au sein des pays arabes, qui restent attachés à l'Initiative de paix arabe, il est clair qu'Israël, de son côté, persiste dans son refus d'adhérer à ce cadre de référence et à ces engagements, et qu'il persiste, de fait, dans une politique qui les remet en question.

Nous pensons que l'engagement et la médiation actifs des États-Unis, que traduisent les efforts qu'y consacrent M. Mitchell, ainsi que le Président Obama et la Secrétaire d'État des États-Unis, M^{me} Clinton, devraient obliger Israël à respecter enfin ces obligations et ces engagements, dans l'intérêt de la paix et de la sécurité, y compris concernant le gel des activités de peuplement. Cela permettrait ensuite de restaurer la confiance nécessaire à la reprise des négociations directes sur les questions relatives au statut final : Jérusalem, les réfugiés, les colonies de peuplement, les frontières, l'eau et la sécurité.

La partie palestinienne a donc pris part aux pourparlers en toute bonne foi. Les dirigeants palestiniens n'ont eu de cesse de réaffirmer leur attachement à la paix et leur volonté de procéder à des pourparlers pour ouvrir la voie à un retour aux négociations directes en vue de parvenir à un règlement juste et durable. Cet attachement a été vérifié à la fois en paroles et en actes, comme le montrent de nombreux rencontres et rapports multilatéraux et bilatéraux, y compris concernant son programme positif et dynamique d'édification de l'État et ses efforts pour promouvoir la primauté du droit, l'ordre et la sécurité.

La même chose ne peut pas être dite d'Israël. Au contraire, Israël a à maintes reprises mis en péril ces pourparlers par ses actions illégales et irréfléchies. Depuis le début du processus de paix, il y a presque 20 ans, Israël fait montre du même comportement dysfonctionnel et destructeur, caractérisé par l'intransigeance et une rouerie arrogante, de manière à échapper à ses obligations. Il recourt à des actes d'agression scandaleux et à des politiques illégales qui portent gravement préjudice à la population civile palestinienne, compromettent la contiguïté, l'unité et l'intégrité du territoire palestinien occupé et sabotent le processus de paix.

Le fossé énorme entre les paroles et les actes d'Israël ne saurait échapper à personne. D'un côté, Israël clame son désir de paix, mais de l'autre, tous ses actes indiquent absolument le contraire. Les politiques et mesures illégales et provocatrices appliquées par Israël, aussi bien par les forces d'occupation israéliennes que par les colons israéliens, continuent d'aviver les tensions et les susceptibilités sur le terrain et dans toute la région, ce qui, en retour, fait peser de lourdes menaces sur les efforts pour relancer le processus de paix et jette de sérieux doutes sur la crédibilité d'Israël en tant que partenaire pour la paix et sur sa volonté de respecter ses obligations juridiques et ses engagements. Nous nous trouvons en face d'un Gouvernement israélien qui parle avec éloquence de la paix sur la scène internationale mais qui, parallèlement, met en œuvre des programmes illégaux visant à imposer une situation de fait accompli avant la conclusion d'un accord de paix, vidant de tout sens les efforts déployés à cet égard par toutes les parties intéressées.

Au cours des deux mois qui se sont écoulés depuis le lancement des pourparlers indirects, Israël a maintenu ses mesures illégales à grande échelle, allant même jusqu'à en intensifier certaines, comme notamment la poursuite de la construction, sur le territoire palestinien occupé et en particulier à Jérusalem-Est et ses alentours, des colonies de peuplement et du mur, en dépit des appels incessants de la communauté internationale demandant la cessation totale de ces activités et le respect du prétendu moratoire proclamé par Israël lui-même. Il continue également d'imposer un blocus punitif sur la bande de Gaza, malgré la condamnation généralisée de la communauté internationale et les appels à sa levée complète, qui se sont intensifiés depuis l'attaque israélienne contre la flottille humanitaire. Israël continue d'entraver les efforts visant à lever le blocus et à permettre durablement la circulation régulière des personnes et des biens et le démarrage du processus de reconstruction, qui n'a que trop tardé.

Plus de 900 incursions militaires en Cisjordanie et plusieurs raids contre Gaza ont été menés par les forces d'occupation pendant cette même période. Au moins 6 civils palestiniens ont été tués, dont un jeune garçon de 16 ans et une femme de 59 ans tués par des colons, et plus de 120 autres ont été blessés au cours d'attaques israéliennes. La terreur que font régner les colons se poursuit, inchangée. Les menaces de déportation pèsent toujours sur les civils palestiniens, y compris quatre parlementaires palestiniens élus à

Jérusalem, qui sont parmi les centaines de Palestiniens habitant à Jérusalem dont les droits de résidence ont été ou risquent d'être révoqués.

La démolition de maisons palestiniennes à Jérusalem-Est s'est également poursuivie, et plusieurs maisons supplémentaires ont été détruites, laissant des familles sans toit et sans endroit où aller, dans le cadre d'une campagne illégale visant à vider la ville de ses habitants d'origine. Toujours pendant cette période, on a annoncé l'approbation définitive de la démolition de 22 maisons palestiniennes dans le quartier d'Al-Bustan à Silwan pour pouvoir construire un soi-disant parc. Des dizaines d'autres ordres de démolition ont également été publiés, notamment un concernant une école, et selon certaines informations, on envisagerait d'ordonner la démolition de 40 autres bâtiments, soit l'équivalent d'une centaine de foyers, dans le quartier d'Issawiya à Jérusalem-Est.

Plus de 380 Palestiniens ont été arrêtés, notamment aux points de contrôle, et plusieurs centaines d'autres emprisonnés, y compris des enfants, s'ajoutant ainsi aux milliers de civils palestiniens se trouvant déjà dans les prisons et les centres de détention israéliens.

L'incitation de la part des responsables et des colons israéliens s'est poursuivie, notamment les menaces de lancer des assauts militaires dans le territoire palestinien occupé et contre d'autres pays de la région, et le maintien des menaces contre les navires qui tentent de forcer le blocus de Gaza, et ce, en dépit des conséquences désastreuses de l'attaque israélienne contre le navire turc chargé d'aide qui s'est soldée par la mort de neuf civils. À cet égard, nous continuons de nous faire l'écho des appels demandant une enquête internationale approfondie, indépendante et crédible, placée sous les auspices du Secrétaire général, sur l'attaque israélienne.

Bien qu'il clame son attachement à la paix, Israël n'a pas même un instant cessé ces actions, et ce, en contravention à ses obligations juridiques et au mépris des appels internationaux demandant leur arrêt. Cette situation a gravement entravé les progrès des pourparlers indirects et sapé la crédibilité du processus de paix, quelle que soit sa forme.

Ce qui devait être accompli pendant les pourparlers actuels n'a donc, jusqu'à présent, pu être réalisé. En outre, tout ce qui est survenu dans le même temps côté israélien s'est inscrit résolument à l'opposé des mesures indispensables pour parvenir à un

règlement pacifique, conformément à la solution des deux États, établis sur la base des frontières d'avant 1967 et des paramètres bien connus de tous et qui sont fermement appuyés et approuvés par la communauté internationale.

La solution au conflit israélo-palestinien, qui est lui-même au cœur du conflit arabo-israélien, se trouve devant nos yeux, et ce, depuis plusieurs décennies déjà. Et pourtant, la communauté internationale semble une fois encore ne pas savoir comment agir collectivement pour résoudre de manière équitable et définitive ce conflit qui n'a que trop duré. Les mesures audacieuses qui doivent être prises pour faire appliquer les résolutions pertinentes du Conseil, qui forment la base d'une quelconque paix juste, durable et globale, restent les mêmes. L'impunité dont bénéficie Israël continue de compromettre les efforts pour mobiliser la volonté politique nécessaire pour prendre ces mesures audacieuses indispensables si l'on veut promouvoir la reprise d'un processus de paix crédible et juste et faire progresser la cause de la paix et de la sécurité internationales, à laquelle ce conflit porte indéniablement et directement atteinte.

Que doit-il arriver pour que le Conseil de sécurité soit enfin à la hauteur de sa responsabilité de mettre fin à cette occupation militaire brutale, qui a privé le peuple palestinien de ses droits inaliénables, lui interdisant de vivre dans la liberté et la dignité sur son propre sol, et déstabilisant totalement une région tout entière, ce qui fait que depuis plus d'un demi-siècle des millions de personnes ne connaissent ni la paix ni la sécurité? Nous avons déclaré à de multiples occasions qu'il est urgent d'agir et que, plus le temps passe, moins la solution des deux États aura de chances de se matérialiser, d'autant qu'elle continue d'être menacée par les tentatives illégales d'Israël de modifier la composition démographique, le statut et la nature du territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et d'annexer de facto par la force de nouvelles terres palestiniennes avant qu'un quelconque règlement définitif puisse être atteint.

Face à cet obstacle permanent, il est grand temps que la communauté internationale, le Conseil de sécurité et le Quatuor en tête, cesse de ménager Israël et envisage sincèrement les actions collectives nécessaires pour qu'il respecte ses obligations juridiques, afin de sauver la solution des deux États et de progresser vers sa concrétisation selon un calendrier accéléré.

Je réaffirme aujourd'hui que, malgré la situation très difficile qui règne actuellement sur tous les fronts, les dirigeants palestiniens demeurent pleinement engagés en faveur de la paix et sont prêts à participer à un processus de paix crédible sur la base des mandats convenus, dans l'objectif de mettre un terme définitif à l'occupation israélienne, afin de permettre au peuple palestinien d'exercer son droit à l'autodétermination dans un État indépendant qui aurait Jérusalem-Est pour capitale et coexisterait avec Israël dans la paix et la sécurité, sur la base des frontières antérieures à 1967, et de trouver une solution juste à la dure épreuve des réfugiés palestiniens, conformément au droit international et aux résolutions de l'ONU.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante d'Israël.

M^{me} Shalev (Israël) (*parle en anglais*) : Madame la Présidente, je voudrais vous féliciter de la compétence avec laquelle vous dirigez les travaux du Conseil de sécurité pendant le mois en cours. Je voudrais également remercier M. Lynn Pascoe, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, de son exposé riche d'informations.

Il y a presque deux ans, je suis arrivée à New York pour représenter Israël, un pays que je connais et que j'aime : un État démocratique et dynamique qui partage les nobles valeurs énoncées dans la Charte des Nations Unies. C'est exactement pour cette raison qu'à maintes reprises, j'ai pris la parole devant ce conseil pour réaffirmer l'engagement d'Israël en faveur de la paix. En effet, les mots produisent des actions, et les déclarations de paix sont annonciatrices de la paix.

Par conséquent, Israël appelle à des négociations directes avec les Palestiniens, sans conditions préalables ni retards. Jérusalem et Ramallah ne sont qu'à 10 minutes de distance et les négociations directes sont la seule voie de combler les écarts actuels. En prévision de ces pourparlers directs, nos partenaires et nos voisins ont un rôle essentiel à jouer : adopter un langage de paix et de coexistence et rejeter les discours partiaux. Dites-moi : Combien de fois dans cette salle nos voisins ont-ils reconnu le droit d'Israël à exister en tant que patrie du peuple juif? Combien de fois ont-ils condamné le terrorisme du Hamas et les violences à l'encontre des civils israéliens? Combien de fois ont-ils condamné ceux qui veulent que notre pays soit rayé de la carte? Pas une seule fois. Leur silence est impressionnant.

En ce moment où nous cherchons à faire des avancées dans notre région, nous félicitons le sénateur

George Mitchell pour le travail important qu'il a accompli au nom du Président des États-Unis, Barack Obama. Le sénateur Mitchell s'emploie à faire une réalité de notre vision commune de deux États, l'un juif, l'autre palestinien, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité. Malgré cette importante activité et les progrès réalisés en vue de négociations directes, il existe un phénomène dangereux dans notre région. Sous prétexte d'apporter de l'aide humanitaire, de soi-disant militants appuient les forces terroristes dans notre région, en particulier dans la bande de Gaza contrôlée par le Hamas. Ceux qui organisent de telles initiatives – en coopération avec le Hamas et d'autres qui s'opposent à la paix – savent pertinemment qu'il existe des voies internationalement reconnues et libres de tout obstacle pour acheminer l'aide vers la bande de Gaza. Ils savent parfaitement que de bons offices seront mis à leur disposition s'ils veulent réellement aider la population de Gaza. Mais ces provocateurs ne cherchent que la confrontation. Ils préfèrent avoir recours à la violence, provoquer l'escalade des tensions et faire les gros titres des journaux pour essayer de faire perdre à Israël sa légitimité.

Comme vient de le déclarer M. Pascoe, le phénomène des flottilles qui se dirigent vers Gaza n'est pas favorable à l'instauration de la paix au Moyen-Orient. À ce propos, je voudrais faire part au Conseil des profondes préoccupations d'Israël suite aux nouvelles informations faisant état du départ d'une autre flottille du Liban en direction de la bande de Gaza. Nous appelons la communauté internationale à user de son influence sur les organisateurs de cette action provocatrice. Nous appelons également le Gouvernement libanais à prouver qu'il agit de façon responsable en empêchant que cette initiative ne prenne forme.

Au Liban, l'organisation terroriste Hezbollah continue de renforcer ses infrastructures militaires au sein de la population civile. Des armes sophistiquées en provenance de la Syrie et de l'Iran sont transférées au Hezbollah en violation systématique de l'embargo sur les armes. Parallèlement, ce groupe terroriste continue de placer des armes de plus en plus sophistiquées et mortelles dans les villages, près des écoles, des hôpitaux et des habitations civiles. Il s'agit d'une violation flagrante du droit international et des principes fondamentaux d'humanité.

Tout aussi inquiétant, les heurts récents survenus dans le sud du Liban entre la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) et les soi-disant civils

libanais reflètent les efforts du Hezbollah visant à redéployer ses forces et à faire davantage obstacle au travail essentiel réalisé par la FINUL. Ces derniers affrontements avec la FINUL constituent une violation directe de la résolution 1701 (2006) et un défi lancé aux membres du Conseil. À cet égard, Israël félicite le Conseil de sécurité d'avoir tenu, le 9 juillet, une séance consacrée à ces derniers affrontements. Le Conseil a l'obligation de réagir face aux provocations du Hezbollah. Le Conseil de sécurité a affirmé clairement à maintes reprises que cette organisation terroriste devait être désarmée et démantelée.

Nous voulons aller de l'avant et, dans ce contexte, certains principes de base doivent être reconnus. Le premier principe concerne la sécurité. Nous ne ferons jamais de compromis en ce qui concerne la sécurité d'Israël. Nous devons tous reconnaître que, depuis le début des pourparlers de paix, les menaces contre Israël se sont multipliées et intensifiées : les roquettes du Hamas et du Hezbollah – alliés de l'Iran –, le terrorisme mondial et la volonté de l'Iran de se procurer des armes nucléaires.

Nous sommes prêts à prendre des risques politiques dans les négociations directes, dans l'intérêt de la paix. Nous avons fait un pas important à cet égard, concernant la politique israélienne au sujet du blocus de Gaza. Comme l'a indiqué le Secrétaire général adjoint Pascoe, tous les articles, à l'exception des armes ou de matériel pouvant être utilisé à des fins militaires, peuvent maintenant entrer à Gaza. En dehors de Gaza, nous avons coopéré avec l'Autorité palestinienne pour bâtir une économie prospère en Cisjordanie.

Le deuxième principe est que notre objectif doit être de mettre définitivement fin au conflit, ce qui implique une reconnaissance mutuelle. Une demande qu'Israël reconnaisse l'État palestinien comme étant l'État-nation du peuple palestinien doit s'accompagner d'une reconnaissance qu'Israël est l'État-nation du peuple juif. Grâce à cette reconnaissance mutuelle, nous pourrions prendre des mesures concrètes en vue de promouvoir la coexistence, éliminer les provocations et lutter contre le terrorisme. Grâce à cette reconnaissance mutuelle, nous pourrions prendre des décisions courageuses dans l'intérêt de la paix. Grâce à cette reconnaissance mutuelle, nous pourrions dialoguer face à face, sans devoir passer par des intermédiaires.

Mes observations seraient incomplètes si, avant de terminer, je n'exprimais nos vives et continues préoccupations du fait que Gilad Shalit demeure privé

de ses droits de l'homme les plus fondamentaux depuis plus de quatre ans, y compris une visite de la Croix-Rouge. Israël attend de la communauté internationale qu'elle fasse tout ce qui est en son pouvoir – plus que ce qui a été fait jusqu'à présent – afin que Gilad Shalit soit libéré sans plus tarder.

La paix n'est pas simplement un document signé. Il s'agit d'un ensemble de valeurs qui nous permettront à tous – Israéliens et Palestiniens – de vivre dans la sécurité et avec espoir.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil.

M^{me} Anderson (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier le Secrétaire général adjoint, M. Pascoe, de son exposé.

Les dirigeants israéliens et palestiniens ont continué de participer aux pourparlers indirects, avec l'aide de l'Envoyé spécial George Mitchell. Le fossé a été partiellement comblé et nous pensons qu'il pourrait être comblé davantage grâce à des pourparlers directs. Nous encourageons les parties à entamer ces pourparlers directs le plus tôt possible. L'Envoyé spécial Mitchell était à nouveau dans la région cette semaine pour faire avancer ce processus. Sur la base de réunions que le Président Obama a récemment tenues à Washington avec le Président Abbas et le Premier Ministre Nétanyahou, nous estimons que nous avons une chance de faire des progrès en vue d'instaurer la paix au Moyen-Orient, laquelle ne sera possible que par la voie de négociations directes, et nous exhortons toutes les parties prenantes à œuvrer avec nous à la poursuite de cet objectif.

Seules des négociations menées de bonne foi permettront aux parties de convenir d'une solution qui mette fin au conflit et concilie l'objectif palestinien d'un État indépendant et viable fondé sur les frontières de 1967, accompagné d'échanges convenus, et l'objectif israélien d'un État juif doté de frontières sûres et reconnues qui soient le reflet de l'évolution de la situation et satisfassent les exigences d'Israël en matière de sécurité. Nous devons tous chercher à aider les parties au moment où elles font les choix difficiles nécessaires à l'instauration d'une paix durable, et ne rien faire pour les entraver.

Les États-Unis se félicitent de la nouvelle politique envers Gaza annoncée par le Gouvernement israélien, qui répond à l'appel lancé par de nombreux membres de la communauté internationale. L'annonce

faite le 5 juillet par Israël d'une liste d'articles soumis à un contrôle à destination de Gaza est une mesure importante sur la voie d'une application fructueuse de cette nouvelle politique. Grâce à ces changements, le flux de biens et de matériel entrant dans Gaza devrait être grandement amélioré, de même que l'accès des habitants de Gaza à ces produits.

Nous constatons déjà des progrès, avec l'élargissement de la variété et de la quantité des biens entrant dans Gaza par les points de passage. Nous nous en félicitons et espérons que le nombre de camions continuera d'augmenter dans les jours et les semaines à venir. Ces arrangements devraient améliorer les conditions de vie de la population de Gaza, tout en empêchant que des armes n'arrivent jusqu'au Hamas. Nous engageons instamment tous ceux qui souhaitent envoyer des produits à le faire par des voies établies afin que leurs cargaisons puissent être soumises à des inspections et transférées par voie terrestre vers Gaza afin de répondre aux besoins légitimes d'Israël en matière de sécurité tout en satisfaisant aux besoins humanitaires des Palestiniens.

Les obstacles opposés par le Hamas à l'aide internationale et aux activités des organisations non gouvernementales continuent de compliquer gravement les efforts déployés à Gaza. Le 28 juin, par exemple, un groupe d'hommes masqués et armés a attaqué et détruit l'un des sites des jeux d'été que l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) organise pour les enfants à Gaza. C'est la deuxième attaque de ce type en un mois, une autre tentative lâche d'imposer des vues extrémistes à la population de Gaza.

Nous félicitons l'UNRWA d'organiser un programme qui promeut les droits de l'homme et la tolérance et qui constitue un autre choix d'activités que les camps du Hamas qui promeuvent l'extrémisme et la violence. La contrebande continue d'armes à laquelle se livre le Hamas et l'attachement de cette organisation au terrorisme nuisent à la sécurité et à la prospérité des Palestiniens comme des Israéliens. Et le Hamas détient toujours en captivité le soldat israélien Gilad Shalit qu'il avait enlevé en 2006. Encore une fois, nous réclamons sa libération immédiate.

Dans sa déclaration présidentielle du 1^{er} juin sur l'incident de la flottille de Gaza (S/PRST/2010/9), le Conseil avait exprimé son appui aux pourparlers indirects, exhorté les parties à faire preuve de retenue, en évitant toute initiative unilatérale et toute

provocation, et invité instamment tous les partenaires internationaux à promouvoir un climat de coopération entre les parties et dans toute la région.

Nous engageons instamment la communauté internationale à éviter toute action et confrontation unilatérales et à prendre au contraire des mesures de conciliation propices à la coopération entre les parties.

Nous demandons à toutes les parties d'agir de manière responsable afin de répondre aux besoins de la population de Gaza en matière de relèvement et de remettre sur pied le secteur privé civil de Gaza, qui sera le moteur du relèvement.

Dans ce contexte, Israël, comme tout autre pays, doit être autorisé à ouvrir une enquête sur des événements qui touchent à sa sécurité nationale. Israël est en mesure de mener une enquête sérieuse et crédible et la structure et le mandat de la commission publique indépendante chargée d'enquêter sur l'incident de la flottille de Gaza peuvent être conformes aux normes d'une investigation rapide, impartiale, crédible et transparente. Nous ne préjugerons ni du processus ni de son résultat et nous attendrons que l'enquête ait été menée et ses résultats publiés avant d'en tirer de nouvelles conclusions.

Les États-Unis ont exprimé leur préoccupation face aux rapports relatifs aux actions menées par le Gouvernement israélien à Jérusalem, dont la démolition d'un certain nombre de bâtiments à Jérusalem-Est. Nous avons exhorté toutes les parties à éviter toute action susceptible de saper la confiance, et nous restons opposés à toute action unilatérale qui préjuge des négociations sur le statut de Jérusalem qui, comme toutes les questions relatives au statut permanent, doit être réglé par les parties par le biais de négociations.

Pour terminer, je rappelle notre attachement ferme et constant à la souveraineté et à l'indépendance du Liban et, de ce fait, à la pleine mise en œuvre des résolutions 1559 (2004), 1680 (2006) et 1701 (2006) du Conseil de sécurité. La Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) a un rôle essentiel à jouer, non seulement dans la pleine mise en œuvre de la résolution 1701 (2006), mais aussi dans le maintien du calme le long de la Ligne bleue. Les États-Unis appuient pleinement la FINUL et nous saluons le rôle actif qu'elle joue pour assurer la mise en œuvre de la résolution 1701 (2006). Nous appelons toutes les parties à préserver sa liberté de circulation à l'intérieur de sa zone d'opération et soutenons fermement sa mission.

M. Takasu (Japon) (*parle en anglais*) : Je remercie également le Secrétaire général adjoint, M. Pascoe, pour son exposé très complet, ainsi que les Ambassadeurs Mansour et Shalev pour leurs déclarations respectives.

Comme nous en convenons tous, la seule façon d'instaurer une paix durable au Moyen-Orient est pour les parties concernées de mener des négociations sincères et de bonne foi. Nous appuyons les efforts déployés par les États-Unis en faveur de la poursuite des pourparlers indirects entre les parties dans l'optique d'engager des négociations directes. Nous espérons que ces efforts produiront des progrès le plus rapidement possible.

Les négociations devraient aboutir à la solution de deux États en mettant fin à l'occupation des territoires saisis en 1967, y compris Jérusalem-Est. Le Japon appuie le plan de l'Autorité palestinienne prévoyant de mettre sur pied un État palestinien en 24 mois. Mon pays continuera d'offrir son aide et de renforcer les capacités dont a besoin le peuple palestinien et les institutions dont a besoin l'État palestinien.

Les deux parties doivent respecter leurs obligations et leurs engagements au titre de la Feuille de route. Nous réitérons l'appel lancé au Gouvernement israélien pour qu'il gèle toutes les activités de peuplement en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est. Nous déplorons la démolition récente par les autorités israéliennes de maisons palestiniennes à Jérusalem-Est. Il faut éviter tout acte susceptible de préjuger des négociations sur le statut final.

En même temps, nous appelons l'Autorité palestinienne à poursuivre ses efforts en vue d'améliorer la sécurité et à s'engager de nouveau à mettre fin à la violence et à lutter contre toute forme d'incitation. Les deux camps doivent développer un climat de confiance mutuelle, passer des pourparlers indirects à des négociations directes et s'abstenir de mener toute action qui sape la confiance, laquelle joue un rôle crucial dans cette transition. Ni les parties, ni les populations, ni la communauté internationale ne peuvent se permettre de ne pas mener de véritables efforts visant à créer un climat de confiance.

S'agissant de Gaza, l'annonce faite par le Gouvernement israélien de mesures d'allègement de certaines des restrictions imposées à l'entrée de biens civils dans Gaza est une mesure très positive. Nous espérons que les autorités israéliennes poursuivront

leurs efforts en vue d'améliorer les conditions de vie de la population de Gaza.

Nous appelons à la pleine mise en œuvre de la résolution 1860 (2009), notamment la prévention du trafic d'armes et l'arrêt des tirs de roquettes contre Israël. Nous appuyons les efforts qui facilitent la réconciliation intrapalestinienne.

Pour ce qui est de l'enquête sur l'incident de la flottille de Gaza, nous appuyons les efforts du Secrétaire général qui, nous l'espérons vivement, contribueront à faire en sorte que l'enquête soit conforme aux principes figurant dans la déclaration présidentielle adoptée par le Conseil de sécurité le 1^{er} juin (S/PRST/2010/9).

Le Japon n'épargnera aucun effort pour aider les parties à parvenir à une paix globale, juste et durable au Moyen-Orient.

M^{me} Čolaković (Bosnie-Herzégovine) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, M. Lynn Pascoe, pour la mise à jour qu'il a présentée sur l'évolution récente de la situation au Moyen-Orient.

Nous remercions également la Représentante permanente d'Israël, S. E. M^{me} Gabriela Shalev, ainsi que l'Observateur permanent de la Palestine, S. E. M. Riyad Mansour, de leur présence parmi nous et de leur contribution à notre débat.

La Bosnie-Herzégovine continue d'être très préoccupée par l'impasse extrêmement inquiétante qui continue d'affliger le processus de paix au Moyen-Orient. Le schéma des événements dont la région a été le théâtre ces derniers mois rappelle avec force que la situation sur le terrain reste des plus inquiétantes. Les événements survenus récemment ont montré en outre que le blocus contreproductif et inacceptable de Gaza constitue un sérieux obstacle à la sécurité, à la prospérité et aux perspectives des Palestiniens, des Israéliens et de tous les pays de la région.

À cet égard, nous nous félicitons de l'annonce faite récemment par le Gouvernement israélien qui, une fois qu'elle sera pleinement et effectivement mise en œuvre, constituera un progrès notable de la politique d'Israël envers Gaza. Cependant, nous sommes fermement convaincus que cela n'est pas suffisant et que d'autres mesures doivent être prises. La Bosnie-Herzégovine considère que seule la mise en œuvre intégrale de la résolution 1860 (2009) du Conseil de sécurité peut permettre de répondre aux besoins du million et demi de Palestiniens vivant dans la bande de

Gaza. C'est pourquoi nous réitérons notre appel en faveur de l'ouverture immédiate, durable et inconditionnelle par Israël des points de passage pour permettre la circulation dans les deux sens de l'aide humanitaire, des marchandises et des personnes en direction et en provenance de Gaza, conformément à la résolution 1860 (2009) du Conseil de sécurité et à l'Accord réglant les déplacements et le passage de 2005.

Nous avons rappelé à maintes reprises que l'instauration d'une paix globale et durable au Moyen-Orient ne peut se faire que sur la base des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, des principes de Madrid, de la Feuille de route et des accords conclus antérieurement par les parties, ainsi que de l'Initiative de paix arabe. La Bosnie-Herzégovine est et reste attachée à la solution des deux États, l'État d'Israël et un État de Palestine indépendant, démocratique, viable et d'un seul tenant, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité.

Pour sortir de l'impasse dans laquelle le processus de paix se trouve actuellement, les parties doivent s'acquitter de leurs obligations et prendre des mesures concrètes pour créer des conditions propices à des négociations. Les activités de peuplement, le mur de séparation construit sur des territoires occupés, la destruction d'habitations et les expulsions sont contraires au droit international et aux obligations que la Feuille de route impose à Israël. Nous pensons que ces activités constituent un obstacle majeur à la réalisation d'une paix globale car elles préjugent des résultats des négociations relatives au statut final et risquent de rendre inenvisageable la solution des deux États. Il est donc essentiel qu'Israël mette fin à toutes les activités de peuplement, à Jérusalem-Est et dans le reste de la Cisjordanie, y compris la croissance naturelle, et démantèle tous les avant-postes érigés depuis mars 2001.

Nous sommes également préoccupés par l'évolution de la situation à Jérusalem-Est et par les tensions constantes dans cette ville. La Bosnie-Herzégovine ne reconnaît pas l'annexion de Jérusalem-Est et souligne que le statut de Jérusalem est une question relative au statut permanent qui doit être réglée par voie de négociations entre les parties. Jérusalem, la Ville sainte des trois grandes religions monothéistes – christianisme, judaïsme et islam – doit être le symbole de la paix, de la liberté d'expression religieuse et des droits de l'homme.

Il faut également répondre aux préoccupations d'Israël en matière de sécurité, notamment par une cessation complète de la violence et de la contrebande d'armes vers Gaza. La Bosnie-Herzégovine condamne les récentes attaques contre un centre de loisirs pour enfants à Gaza. Nous exhortons le Hamas à autoriser l'accès sans condition du Comité international de la Croix-Rouge et à cesser d'intervenir dans les activités menées par les organisations non gouvernementales et les organismes des Nations Unies à Gaza.

Concernant la récente tragédie relative à la flottille acheminant de l'aide humanitaire, nous réitérons notre appel en faveur de la réalisation d'une enquête prompte, impartiale, crédible et transparente, dans le respect des normes internationales, conformément à la déclaration du Président du Conseil de sécurité, publiée sous la cote S/PRST/2010/9. En même temps, nous appuyons la proposition du Secrétaire général de l'ONU d'ouvrir une enquête internationale sur l'incident de la flottille de Gaza.

Avant de terminer, je me permets de souligner une fois encore que seules des négociations directes entre Israéliens et Palestiniens permettront de régler définitivement le conflit et de garantir la paix, la stabilité et le développement au Moyen-Orient.

M^{me} Ziade (Liban) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord remercier M. Lynn Pascoe pour son exposé très complet.

L'attaque lancée le 31 mai 2010 par Israël contre la flottille de la liberté qui transportait des fournitures humanitaires vers la bande de Gaza, assiégée, continue d'être au centre de l'attention de notre Organisation. En outre, cette agression constitue une violation flagrante du droit international, du droit international humanitaire et du droit de la mer. Nous rappelons que nous considérons que cette agression, menée dans les eaux internationales est un acte qui relève de la piraterie. Nous nous associons aux propos rappelés précédemment par le Secrétariat, à savoir que ce carnage aurait été évité si Israël avait tenu compte des appels répétés lui demandant de mettre fin au blocus de Gaza. En effet, il ne sera plus nécessaire d'acheminer des convois humanitaires par voie maritime à Gaza une fois qu'Israël aura levé le blocus qu'il y impose et ouvert les points de passage.

À cet égard, nous tenons à nous arrêter sur les points suivants. Premièrement, nous soulignons qu'il est nécessaire que le Secrétaire général de l'ONU procède à une enquête prompte sur l'attaque menée

contre la flottille de la liberté par les forces navales de l'occupant israélien. Cette enquête doit être impartiale, crédible et transparente, dans le respect des normes internationales, comme il est demandé dans la Déclaration du Président du Conseil de sécurité publiée le 1^{er} juin 2010 (S/PRST/2010/9). Elle doit viser à déterminer les responsabilités, à punir les responsables et à indemniser toutes les victimes. On ne peut permettre ni accepter que l'impunité se poursuive.

Deuxièmement, nous rejetons catégoriquement l'enquête israélienne unilatérale car elle n'est ni crédible, ni impartiale, ni transparente, et ne respecte pas les normes internationales requises. Israël est l'agresseur. Il a déterminé les résultats de cette enquête avant de l'avoir commencée. Il considère qu'il s'agissait d'un acte d'autodéfense. C'est ainsi qu'il a justifié son agression contre les civils innocents. À cet égard, nous appelons de nouveau à une levée du blocus imposé par Israël sur la bande de Gaza, en violation des lois et règles internationales, dont la quatrième Convention de Genève de 1949, qui consacre la protection des civils en temps de guerre.

La fermeture quasi totale des points de passage vers Gaza entrave la liberté de mouvement ainsi que l'acheminement de l'aide humanitaire et de biens essentiels tels que, entre autres, les produits alimentaires, les médicaments et les combustibles. De même, ce blocus constitue un châtement collectif infligé à plus d'un million et demi de Palestiniens à Gaza. Cette tragédie doit cesser de manière inconditionnelle.

Une nouvelle fois, nous condamnons la politique israélienne de colonisation qui coïncide avec une campagne destructrice visant à démolir les habitations palestiniennes et à expulser les Palestiniens autochtones de Jérusalem-Est. Nous savons que cette politique entraîne un éclatement géographique des territoires palestiniens et empêche d'aboutir à la solution des deux États. Nous insistons sur l'importance de suivre les faits nouveaux en relation avec le rapport Goldstone (A/HRC/12/48) que le Secrétaire général a transmis au Conseil de sécurité.

Nous appelons Israël à rendre compte de la mise en œuvre de la résolution 64/10 de l'Assemblée générale en date du 5 novembre 2009, sur la base des mesures prises par la Suisse et la Palestine. Israël a fait sciemment obstacle au processus de paix. Cela est démontré par son absence de réaction aux efforts des États-Unis et dans son refus de geler la colonisation à Jérusalem-Est et dans les autres territoires occupés,

alors même que les États arabes s'efforcent de faciliter la reprise des négociations qui, nous le soulignons, doivent traiter de la question du statut final dans des délais spécifiques. Il ne doit pas s'agir d'une mesure visant simplement à créer un climat de confiance.

En ce qui concerne le Golan syrien occupé, nous insistons une fois encore sur la nécessité d'appliquer les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité. Israël doit revenir aux frontières du 4 juin 1967. Nous insistons sur le fait que toute mesure prise par Israël pour transformer le statut juridique, physique ou démographique du Golan syrien occupé, y compris l'expansion ou la construction de colonies, n'a aucune validité.

Concernant les mesures prises début juillet au Sud-Liban, le Conseil libanais des ministres, qui s'est réuni le 8 juillet, a publié une déclaration rappelant son attachement à la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) et le lien étroit et indissoluble qui unit la FINUL et les citoyens libanais – oui, les citoyens libanais – depuis des décennies. Elle a souligné le rôle essentiel de la FINUL, conformément à la résolution 1701 (2006) et la nécessité de mettre en œuvre toutes les dispositions de ladite résolution. Je me demande si Israël se conforme aux dispositions de la résolution 1701 (2006). A-t-il cessé ses violations aériennes, terrestres et maritimes de la souveraineté libanaise? S'est-il retiré de la partie septentrionale d'Al-Ghajar et de ses environs? Nous appelons donc la communauté internationale à mettre un terme définitif à toutes les violations israéliennes de la souveraineté libanaise.

M. Churkin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions M. Pascoe de son exposé très complet. La situation au Moyen-Orient demeure instable et très fragile, malgré certains éléments positifs, notamment les pourparlers indirects israélo-palestiniens en cours grâce à la médiation du sénateur Mitchell. La reprise des négociations directes entre les deux parties est toujours envisageable, et nous ne pouvons pas laisser échapper cette chance. À cet égard, il est extrêmement préoccupant qu'Israël semble envisager de poursuivre la construction d'appartements à Jérusalem-Est et y ait déjà démolie plusieurs foyers arabes.

Moscou considère toujours comme inacceptables les mesures unilatérales qui pourraient nuire au règlement de la question israélo-palestinienne. Nous exhortons la partie israélienne à faire preuve d'une retenue conforme à la position unifiée de la communauté internationale sur ces questions, compte

tenu de la nature particulièrement sensible de la situation à Jérusalem, dont le sort devrait être décidé par des négociations sur le statut final des territoires palestiniens. Il est évident que, pour passer de pourparlers indirects à un échange de vues constructif sur les questions cruciales de l'agenda bilatéral, les parties doivent éviter de prendre des décisions ou des mesures qui pourraient nuire aux efforts visant à instaurer une atmosphère empreinte de confiance mutuelle.

Le Quatuor pour le processus de paix au Moyen-Orient reste l'instrument principal à l'appui du processus de paix, et c'est dans ce contexte que doit être interprété le récent voyage dans la région du Ministre russe des affaires étrangères, Serguey Lavrov. Les Représentants spéciaux du Quatuor poursuivent jour après jour leurs efforts inlassables, notamment sur le terrain, pour atteindre les objectifs définis par les responsables du Quatuor lors de leur dernière réunion à Moscou, afin d'avancer sur la voie d'un règlement complet de la situation au Moyen-Orient.

Nous notons que la situation change quelque peu à Gaza. Relâcher l'embargo est un pas dans la bonne direction qui, nous en sommes convaincus, devrait être suivi par d'autres mesures, comme la restauration du contexte qui prévalait à la signature de l'Accord réglant les déplacements et le passage (2005), lorsque des représentants de l'Union européenne et de l'Autorité palestinienne légitime étaient stationnés aux points de passage à la frontière de Gaza. L'objectif principal de la communauté internationale doit bien sûr être la levée complète du blocus, tout en garantissant les intérêts d'Israël en matière de sécurité.

Nous attendons des informations supplémentaires de la part de l'ONU et d'Israël sur l'état d'avancement de l'enquête sur les circonstances de l'incident concernant la flottille de la liberté qui se dirigeait vers Gaza.

Malheureusement, une question sérieuse reste ouverte, celle de l'unité intrapalestinienne. À tous les niveaux, nous menons des activités de principe pour appuyer les efforts visant à surmonter les différends entre Palestiniens. Nous exhortons le Hamas à s'aligner sur la plate-forme de l'Organisation de libération de la Palestine et l'Initiative de paix arabe, en faveur desquelles le Quatuor s'est prononcé à plusieurs reprises. La position du Hamas montre une certaine évolution dans cette direction et nous poursuivrons nos efforts auprès de cette organisation.

Pour conclure, je réaffirme une fois encore la volonté de la Russie de continuer, dans les forums internationaux et dans des cadres bilatéraux, à contribuer à un règlement complet et juste de la situation au Moyen-Orient. À cet égard, il serait crucial de parvenir à une solution à deux États de la question palestinienne, en permettant l'existence aux côtés d'Israël d'un État palestinien indépendant et viable, dans la paix et la sécurité. Il ne peut y avoir d'autre option.

M. Heller (Mexique) (*parle en espagnol*) : Je remercie le Secrétaire général adjoint, M. Lynn Pascoe, pour le rapport qu'il a présenté sur la situation au Moyen-Orient. Je remercie également la Représentante permanente d'Israël et l'Observateur permanent de la Palestine de leurs déclarations.

Les événements qui se sont déroulés ces dernières semaines confirment une fois de plus que la communauté internationale, en particulier le Conseil de sécurité, doit continuer à suivre la situation au Moyen-Orient et encourager une intensification des négociations entre Israël et l'Autorité palestinienne, sur la base des accords et obligations antérieurs et des efforts diplomatiques en cours. Depuis l'attaque contre la flottille de la liberté dans les eaux internationales le 31 mai, laquelle a eu des conséquences tragiques et perturbantes, cela est d'autant plus évident, non seulement parce qu'il est indéniable que ce sont des faits répréhensibles, mais également parce que cela a encore une fois mis en lumière la fragilité de la situation humanitaire à Gaza.

La déclaration présidentielle adoptée par le Conseil de sécurité le 1^{er} juin (S/PRST/2010/9), qui demandait une enquête prompte, impartiale, crédible et transparente, dans le respect des normes internationales, reste d'actualité. Le Mexique estime que les parties impliquées ont non seulement le droit, mais aussi le devoir, d'établir leurs propres commissions d'enquête sur les questions qui les concernent.

À cet égard, nous prenons note des résultats de la commission d'enquête interne établie par Israël, lesquels ont été rendus publics le 12 juillet. Nous attendons toujours les résultats du comité indépendant public pour tirer des conclusions plus détaillées.

Toutefois, ces commissions ne peuvent pas remplacer la création d'une commission internationale selon les dispositions de la déclaration présidentielle. Elles doivent plutôt compléter les efforts. Ce n'est que dans ces conditions que l'on pourra susciter la

coopération et la confiance qui permettront aux parties concernées de croire et d'accepter les conclusions de ces enquêtes. C'est la raison pour laquelle nous encourageons le Secrétaire général à poursuivre ses démarches en vue de créer une instance qui réponde aux critères susmentionnés.

Il est également indispensable d'éviter tout acte de provocation qui pourrait provoquer un nouvel incident semblable à celui du 31 mai. À cet égard, toute fourniture d'aide humanitaire devra se faire par le biais des filières établies.

Même si nous considérons que le blocus de Gaza est insoutenable et contreproductif et qu'il est lourd de conséquences humanitaires sur la population civile de Gaza, nous saluons néanmoins la décision de l'Égypte de lever partiellement le blocus et la décision d'Israël de laisser un plus grand nombre de marchandises entrer dans la bande de Gaza, en interdisant uniquement les articles qui peuvent menacer sa sécurité. Nous reconnaissons le travail important réalisé par le Quatuor et son représentant, ainsi que par les représentants du système des Nations Unies.

Même si ces progrès sont positifs, il n'en demeure pas moins que la levée du blocus doit être complète. Comme nous l'avons fait observer depuis janvier 2009, compte dûment tenu des préoccupations légitimes d'Israël concernant sa sécurité, nous pensons que cet objectif ne sera réalisé qu'avec la création d'un mécanisme international de surveillance permettant de garantir la mise en place d'un cessez-le-feu durable, l'ouverture complète des points de passage aux frontières et la maîtrise du trafic illicite d'armes dans la bande de Gaza, en application de la résolution 1860 (2009) du Conseil de sécurité.

Nous soulignons également l'importance d'une relance rapide du processus de réconciliation entre Palestiniens, qui a bénéficié depuis le début du soutien de l'Égypte. Il s'agit d'une étape indispensable dans la construction du futur État palestinien.

Un dialogue franc et direct est la seule façon de parvenir à un règlement global et définitif du conflit au Moyen-Orient, qui réaffirme la reconnaissance du droit à l'existence d'Israël et permette la création d'un État palestinien politiquement et économiquement viable, vivant dans la paix avec Israël à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité, à la Feuille de route, au mandat de Madrid et à l'Initiative de paix arabe.

Nous avons donc appuyé l'organisation de ce qu'on appelle des pourparlers indirects à condition qu'ils permettent de reprendre les négociations directes dans un délai raisonnable. Nous devons être conscients que l'occasion créée par ces contacts noués de façon indirecte risque de disparaître si l'on ne progresse pas notablement par rapport à la situation actuelle. À cet égard, nous encourageons les deux parties à déployer tous les efforts nécessaires pour que les négociations directes reprennent comme convenu. Pour ce faire, il est indispensable qu'Israël et l'Autorité palestinienne se conforment aux principes énoncés dans la Feuille de route, qui constituent la base du règlement de toutes les questions en suspens dans ce conflit.

De même, les deux parties doivent s'abstenir de toute action en contravention avec le droit international et le droit international humanitaire, et éviter toute déclaration provocatrice ou tout acte de violence risquant d'exacerber le conflit. À cet égard, nous condamnons les démolitions pratiquées à Jérusalem-Est et la construction de nouvelles colonies de peuplement. De telles pratiques dans un territoire occupé sont contraires au droit international et aux dispositions de la quatrième Convention de Genève. Nous réaffirmons que de telles pratiques, y compris l'expansion des colonies de peuplement en Cisjordanie et à Jérusalem-Est, y compris ce qu'on appelle la croissance naturelle, constituent également un grave obstacle au processus de paix. Nous exhortons Israël à cesser ces pratiques.

Nous saluons les efforts déployés par l'Autorité palestinienne pour honorer ses engagements dans les domaines de la sécurité et du développement économique en Cisjordanie. À cet égard, nous avons également pris note de l'impact économique et humanitaire positif de l'initiative israélienne de lever partiellement les restrictions à la circulation des biens et des personnes en Cisjordanie. Nous espérons que ces mesures seront définitives et qu'elles mèneront au démantèlement complet et irréversible de tous les postes de contrôle, condition indispensable à la création d'un État palestinien viable et indépendant.

Nous sommes convaincus que l'amélioration des conditions de vie de la population palestinienne couplée à la maîtrise effective de la sécurité en Cisjordanie sont des éléments fondamentaux d'une paix durable au Moyen-Orient. C'est la raison pour laquelle nous appuyons le plan du Premier Ministre, M. Fayyad, en vue d'asseoir économiquement et institutionnellement le futur État palestinien, et nous

appelons le Quatuor et la communauté internationale à continuer d'appuyer activement cet effort.

Pour instaurer la paix au Moyen-Orient, il faut que des progrès soient réalisés sur chacun des volets du conflit dans la région. C'est pourquoi nous sommes préoccupés par la poursuite des violations des dispositions de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité, notamment par les incursions quotidiennes des forces armées israéliennes dans l'espace territorial libanais et par la découverte d'armes et d'explosifs dans la zone d'opérations de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL). Nous sommes également préoccupés par les récents actes de violence organisés, semble-t-il, à l'encontre du personnel de la FINUL. Il faut garantir la sécurité et la liberté de circulation de ce dernier dans la zone d'opérations et parvenir à une coordination au plus haut niveau entre l'armée libanaise, le Gouvernement et la FINUL pour éviter que des incidents semblables à ceux du 3 juillet se reproduisent. Nous appelons le Liban, Israël et toutes les parties prenantes à se conformer aux dispositions des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et à éviter toute rhétorique belliqueuse susceptible d'entraîner une escalade de la violence. Il est fondamental de renforcer la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'indépendance politique du Liban.

Pour terminer, nous estimons qu'Israël et la Syrie doivent relancer un processus de rapprochement dès que possible, conformément aux modalités agréant aux deux parties, afin de trouver une solution au problème du Golan occupé permettant de respecter la souveraineté et les intérêts des deux États.

M^{me} Viotti (Brésil) (*parle en anglais*) : Je me félicite de la tenue de ce débat public sur la situation au Moyen-Orient. Je remercie le Secrétaire général adjoint, M. Lynn Pascoe, de son exposé et les Ambassadeurs israélien et palestinien, M^{me} Gabriela Shalev et M. Riyad Mansour, de leurs observations.

Alors que nous nous réunissons aujourd'hui pour un nouveau débat public trimestriel sur le Moyen-Orient, ma délégation constate une certaine amélioration de la situation sur le terrain. Malheureusement, ces progrès sont nettement moins importants que ce que nous souhaitons tous. Il est décevant de devoir reconnaître que la région reste en proie aux tensions et que le règlement reste une perspective encore lointaine.

La réalisation de progrès notables dans le conflit israélo-palestinien est peut-être l'impératif le plus pressant du Conseil de sécurité actuellement, une

question dont le règlement aurait certainement des répercussions positives dans de nombreux autres domaines. À long terme, le statu quo n'est dans l'intérêt de personne. Au contraire, il alimente l'extrémisme et les désillusions et discrédite la diplomatie.

Nous réaffirmons donc notre appui aux efforts de médiation du Gouvernement des États-Unis dans le cadre des pourparlers indirects, en espérant qu'ils déboucheront sur des négociations directes. Mais il ne faut se faire aucune illusion : si aucun progrès réel n'est accompli dans les semaines à venir, la situation sur le terrain ne risque pas de s'améliorer de manière durable. Au contraire, les assurances fragiles que nous avons obtenues de la part des deux parties au sujet de leur engagement dans ces négociations indirectes pourraient être sérieusement remises en question. Ce processus arrive à un stade où il doit aboutir à des résultats.

Lorsque les pourparlers directs reprendront, la communauté internationale devra rester engagée tout au long du processus, car l'histoire a montré que les progrès en la matière supposent de fortes incitations externes. Dans ce contexte, le Brésil réaffirme son appui à la tenue d'une conférence internationale globale sur le Moyen-Orient lorsque les conditions s'y prêteront. Une plus large implication d'acteurs importants extérieurs à la région pourrait s'avérer bénéfique.

Un État palestinien indépendant, démocratique et viable, vivant côte à côte avec Israël dans la paix et la sécurité et dans des frontières internationalement reconnues, demeure la seule solution au conflit israélo-arabe et pour la stabilité à long terme de l'ensemble de la région et du monde.

Le 1^{er} juin 2010, le Conseil de sécurité a demandé qu'il soit procédé à « une enquête prompte, impartiale, crédible et transparente, dans le respect des normes internationales » (S/PRST/2010/9) après l'action menée par Israël contre la flottille humanitaire faisant route vers Gaza.

Nous avons pris bonne note de la décision d'Israël de nommer une commission d'enquête comprenant notamment deux observateurs étrangers respectables. C'est une évolution positive. Cependant, la commission ne répond pas aux critères établis par le Conseil de sécurité. Selon nous, la gravité de l'incident, le fait que l'attaque se soit produite dans les eaux internationales et qu'elle concerne des entités et des citoyens de plusieurs pays exigent que l'enquête soit menée sous les auspices de l'ONU. Nous engageons donc vivement le Secrétaire général à poursuivre les consultations afin

de parvenir à un arrangement qui respectera les critères établis par le Conseil.

Les pertes de vies humaines et les blessures tragiques provoquées par cet acte ont montré une fois de plus que le blocus de Gaza n'est pas viable sur le plan politique. Le Conseil de sécurité l'a clairement reconnu dans la déclaration présidentielle de juin dernier. Nous nous félicitons donc de la décision d'Israël d'élargir la liste des articles autorisés à être acheminés à Gaza, notamment des matériaux de construction pour des projets parrainés par la communauté internationale. Cette décision est particulièrement bienvenue car elle permettra d'accélérer la reconstruction tant attendue de Gaza.

À cet égard, j'ai le plaisir d'informer les membres du Conseil que le Président Lula a promulgué hier une loi aux termes de laquelle le Brésil va donner 25 millions de reais – environ 15 millions de dollars – à l'Autorité palestinienne, en principe par l'intermédiaire de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), pour financer des projets d'appui à la reconstruction et au développement de Gaza.

La décision d'Israël de renforcer les capacités au point de passage de Kerem Shalom et d'en étendre les heures d'ouverture est également positive.

Cependant, ces mesures restent insuffisantes. Israël doit trouver les moyens de concilier ses préoccupations légitimes en matière de sécurité et la normalisation de la vie à Gaza. L'ouverture immédiate et durable des points de passage est indispensable. Les exportations régulières depuis Gaza doivent reprendre de toute urgence afin de revitaliser une économie qui a été paralysée par le blocus. La population de Gaza ne saurait être forcée de continuer à survivre de la charité internationale.

Une solution durable à la crise à Gaza peut donner naissance à une nouvelle logique de paix qui pourrait non seulement renforcer les forces palestiniennes favorables à la modération et à la réconciliation nationale, mais également ouvrir la voie à une relance du processus de paix. D'un autre côté, la poursuite du blocus pourrait accentuer le schisme entre Palestiniens et compromettre la création future d'un État palestinien viable.

Les politiques israéliennes qui préjugent du résultat des négociations et modifient de force la démographie de la Cisjordanie et de Jérusalem-Est

rendent plus difficile une reprise des négociations. Nous réaffirmons la nécessité de mettre un terme définitif à toutes les activités de peuplement. De leur côté, les Palestiniens doivent surmonter leurs divisions de longue date, contenir les extrémistes, y compris à Gaza, cesser complètement les tirs de roquettes contre Israël et renforcer la gouvernance démocratique. Dans ces circonstances, nous saluons et appuyons les efforts déployés par le Premier Ministre, M. Salam Fayyad, pour mettre en œuvre son programme d'édification de l'État sur deux ans.

Nous devons continuer d'empêcher une résurgence du conflit entre le Liban et Israël. C'est pourquoi toutes les parties doivent s'acquitter de bonne foi de leurs obligations en vertu de la résolution 1701 (2006). En outre, nous prions instamment la communauté internationale d'aider le Liban à renforcer les capacités de l'État, en particulier ses forces armées, et d'aider le Gouvernement central à exercer son autorité dans tout le pays.

M. Onanga Ndiaye (Gabon) : Je voudrais remercier avant tout le Secrétaire général adjoint, M. Pascoe, pour la clarté de l'exposé qu'il vient de nous présenter et m'associer au sentiment de satisfaction tantôt exprimé par les membres du Conseil qui m'ont précédé dans leurs interventions, pour les communications de l'Observateur permanent de la Palestine et de l'Ambassadrice d'Israël.

Ma délégation tient à exprimer à nouveau sa préoccupation quant à l'absence de progrès depuis notre dernier débat sur la question. Cela démontre à juste titre l'urgence qu'il y a à combler le fossé qui sépare encore Palestiniens et Israéliens, à l'approche de l'expiration du gel des nouvelles colonies israéliennes.

Ma délégation voudrait saluer la nouvelle dynamique insufflée par la communauté internationale, notamment les récentes initiatives des États-Unis, de l'Égypte, du Maroc, du Quatuor et des Nations Unies, en vue de faire avancer la reprise des pourparlers directs entre les parties dans le cadre du respect de leurs engagements et au titre de la Feuille de route.

C'est dans ce sens que je salue la réunion organisée par l'ONU pour la région de l'Afrique les 1^{er} et 2 juillet derniers à Rabat, au Maroc, et qui avait pour thème « Renforcer l'appui des États africains à une solution juste et durable sur la question de Jérusalem ». À l'issue de cette réunion, il a été réaffirmé que la seule solution au conflit israélo-palestinien réside dans un accord négocié entre les

parties et que seule une solution reposant sur deux États, avec un État palestinien indépendant et viable, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité avec Israël et ses autres voisins peut amener la paix dans la région.

Comme l'a rappelé le Secrétaire général, la situation au Moyen-Orient restera tendue si l'on ne parvient pas à un règlement global prenant en compte tous les aspects du problème. Du point de vue de ma délégation, il importe que des solutions soient trouvées aussi bien aux préoccupations sécuritaires d'Israël qu'aux questions relatives à la colonisation en Cisjordanie, à la délimitation des frontières entre les deux États, conformément aux résolutions de 1967 et à la quatrième Convention de Genève, au statut de Jérusalem et au respect des droits de l'homme et du droit du peuple palestinien à disposer de lui-même.

La solution politique au Moyen-Orient pourrait se trouver également dans le règlement de la situation sécuritaire, tel que le Quatuor nous l'a conseillé dans sa déclaration du 21 juin dernier. Toutefois, la sécurité doit être envisagée de part et d'autre des parties. Ainsi, si pour le Gouvernement israélien, elle est synonyme de la fin de la contrebande en matière d'armement, pour l'Autorité palestinienne, elle signifie le respect des droits inaliénables du peuple palestinien.

Par ailleurs, le Gabon tient à saluer les efforts récents du Gouvernement israélien visant à un aménagement de sa politique à l'égard de Gaza, notamment l'ouverture au passage de produits supplémentaires tels que les matériaux de construction, permettant ainsi à l'ONU et à la communauté internationale de porter secours aux populations de Gaza.

Nous nous félicitons également de la révision en cours des plans d'administration de la Judée et de la Samarie, plus particulièrement des mesures relatives à l'emploi et à la libre circulation des biens et des personnes. Cependant, nous sommes en faveur de la levée complète des restrictions, y compris aux points de passages frontaliers. Nous plaidons également pour la libération par les parties de tous les prisonniers politiques et israéliens, y compris le soldat Gilad Shalit.

Concernant Jérusalem-Est, ma délégation exprime son regret face à la spoliation dont ont été victimes des familles palestiniennes le 13 juillet dernier dans certaines de ses communes. Nous déplorons cet acte unilatéral et provocateur qui constitue une violation du droit international et une

entrave aux efforts visant à relancer les négociations et à renforcer la confiance mutuelle.

Par ailleurs, nous restons indéniablement attachés à la solution de négociations pacifiques et constructives qui permettra d'intégrer les aspects juridiques, religieux, sociaux et environnementaux de Jérusalem-Est. Nous pensons que les frontières arrêtées dans les résolutions de 1967 et la quatrième Convention de Genève devraient orienter les négociations.

Plusieurs membres du Conseil ont soutenu, à juste titre d'ailleurs, que tout en ne négligeant pas les symptômes du mal, nous devrions nous concentrer sur la racine du mal elle-même. Mon pays demeure convaincu, alors, qu'il est urgent d'intensifier les négociations pouvant permettre non seulement d'aboutir à des contacts directs, mais également de parvenir à une paix durable, qui passe, nous le rappelons, par la création d'un État palestinien viable. Nous exhortons ainsi les parties à faire preuve de retenue en évitant toute initiative unilatérale et toute provocation, et nous réinvitons les partenaires internationaux à continuer de promouvoir un climat de coopération entre les parties et dans toute la région.

Sir Mark Lyall Grant (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie M. Pascoe de son exposé de ce matin et les représentants de la Palestine et d'Israël de leurs observations.

La paix au Moyen-Orient représente une priorité de premier plan pour le Royaume-Uni. Chaque mois qui passe sans que nous soyons en mesure de trouver une solution viable ne fait que renforcer le rôle que joue la situation en Israël et en Palestine dans la polarisation du ressentiment, de la violence et de l'extrémisme. Il est donc dans l'intérêt du Conseil, au titre de la responsabilité qui lui incombe de maintenir la paix et la sécurité internationales, comme dans l'intérêt de la communauté internationale tout entière, d'encourager des négociations directes entre les parties, en vue d'aboutir à une paix durable.

L'expiration du moratoire sur la construction de nouvelles colonies de peuplement israéliennes et l'appui apporté par la Ligue arabe aux pourparlers indirects en septembre soulignent la nécessité pressante de progresser vers la solution des deux États dans le conflit israélo-palestinien. L'unique solution durable passe par un État israélien sûr et universellement reconnu vivant côte à côte avec un État palestinien souverain et viable, autour d'une capitale commune,

Jérusalem, ainsi que par un règlement juste du problème des réfugiés.

Nous continuons à appuyer fermement les efforts déployés par les États-Unis dans le cadre des pourparlers indirects. Il est impératif que ces négociations se concentrent sur le règlement des questions relatives au statut permanent. Nous encourageons les parties à passer aux négociations directes le plus tôt possible. Les deux parties doivent s'abstenir de tout acte susceptible de compromettre le processus de paix. Dans le cas d'Israël, cela implique la prorogation indéfinie du moratoire sur les colonies de peuplement et l'extension de ce moratoire au territoire occupé de Jérusalem-Est. Les nouveaux permis de construire qui ont été délivrés récemment pour la construction de 32 nouvelles unités d'habitation à Pisgat Ze'ev et la démolition de trois maisons à Jérusalem-Est sont précisément le genre d'actes de provocation qu'il faut éviter. Nous continuons à appeler à un arrêt total de toutes les activités de peuplement en Cisjordanie et à Jérusalem-Est. Les colonies de peuplement sont illégales en droit international et doivent cesser.

De leur côté, les Palestiniens et les États arabes ne doivent pas se soustraire à leur responsabilité, qui consiste à saisir l'occasion qui leur est offerte grâce aux efforts du Gouvernement américain. Les dirigeants palestiniens doivent être prêts à prendre des décisions audacieuses dans l'intérêt du peuple palestinien et ce, avec l'appui dont ils ont besoin de la part des États arabes, si l'on veut que ces négociations aboutissent à une issue viable. Il faut mettre un terme définitif aux attaques à la roquette contre le sud d'Israël. En outre, le Hamas et les autres groupes d'activistes doivent renoncer à la violence une fois pour toutes. Comme l'a déclaré M. Pascoe, les attaques lancées par le Hamas contre les colonies de vacances organisées à Gaza par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) sont particulièrement déplorable.

S'agissant de l'incident du 31 mai relatif à la flottille en partance vers Gaza, nous regrettons profondément, je le redis, les vies sacrifiées. Il est important que les responsabilités soient dûment établies. Nous nous félicitons des efforts déployés par le Secrétaire général dans ce sens. La commission publique indépendante israélienne doit poursuivre ses travaux le plus rapidement possible, dans la transparence et avec rigueur, et elle doit avoir accès à tous les moyens de preuve disponibles. Nous serons

mieux à même de tirer des conclusions lorsque les modalités précises du processus d'enquête auront été clarifiées.

Cet incident et le risque de voir de nouvelles flottilles similaires mettent en lumière ce que nous savons tous : la situation à Gaza n'est pas viable. Avec l'Union européenne et le Quatuor, nous avons demandé à Israël d'alléger les restrictions concernant l'accès aux territoires et de permettre le retour à une activité économique normale. Nous nous félicitons de la décision prise récemment par Israël de passer de la liste des 120 articles autorisés à une liste d'articles spécifiques interdits. Cela prouve qu'il est possible d'alléger les pressions endurées par les citoyens ordinaires de Gaza sans compromettre pour autant la sécurité des citoyens israéliens ordinaires. Cependant, nous aimerions que cela se concrétise par des changements véritables sur le terrain. À cette fin, il faut, entre autres, renforcer les capacités aux points de passage, mettre en route les projets de reconstruction si nécessaires et faire en sorte que les Gazaouis soient en mesure d'exporter aussi bien que d'importer des marchandises. Le Royaume-Uni est prêt à apporter son appui à ces efforts.

Nous réitérons notre appel à la libération immédiate de Gilad Shalit, retenu en otage à Gaza depuis juin 2006. Il est inadmissible que quatre ans plus tard, il soit toujours détenu par le Hamas, au mépris des droits de l'homme les plus fondamentaux.

Il est dans notre intérêt à tous de régler le conflit israélo-arabe. Nous voulons que les Palestiniens de la nouvelle génération grandissent dans l'espoir et non dans le désespoir, dans la certitude qu'un règlement pacifique avec Israël est possible, et non dans la pauvreté, exposés au risque d'être recrutés par des terroristes. Nous voulons que les Israéliens de la génération montante vivent à l'abri de la peur des tirs de roquettes et puissent entretenir des relations pacifiques avec leurs voisins arabes. La communauté internationale a le devoir de contribuer à la réalisation de cet objectif.

M. Mayr-Harting (Autriche) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je voudrais m'associer aux autres intervenants pour remercier le Secrétaire général adjoint, M. Lynn Pascoe, de son exposé sur les derniers faits intervenus au Moyen-Orient. Nous remercions également la Représentante permanente d'Israël et l'Observateur permanent de la Palestine de leur

présence aujourd'hui et de leur contribution à notre débat.

L'Autriche s'associe à la déclaration qui sera faite plus tard au nom de l'Union européenne par la délégation de l'Union européenne.

Nous approchons de la fin du moratoire partiel de 10 mois sur la construction de colonies de peuplement décrété par le Gouvernement israélien. Le délai de quatre mois à la fin duquel la Ligue arabe souhaitait évaluer les progrès réalisés dans le cadre des pourparlers indirects expire également bientôt. Par conséquent, les semaines à venir seront cruciales pour réaliser des progrès dans le cadre des efforts en faveur de la paix au Moyen-Orient. Ces efforts doivent impérativement jeter les bases d'un processus de négociations viable, si l'on ne veut pas qu'ils viennent s'ajouter à la liste déjà longue des occasions manquées, qui font le jeu de ceux qui s'opposent à la paix. Les membres du Quatuor sont déterminés à aider les parties à retourner à la table des négociations. Nous apprécions les efforts remarquables déployés par l'Envoyé spécial des États-Unis, M. Mitchell, en vue de trouver un terrain d'entente qui permettrait de démarrer le processus conduisant à la solution des deux États.

L'Autriche appelle les deux parties à honorer les obligations qu'elles ont contractées au titre de la Feuille de route et de s'abstenir de toute politique susceptible de porter atteinte à l'esprit de bonne foi dans les négociations. Les activités de peuplement israéliennes en Cisjordanie et à Jérusalem-Est, la démolition de maisons et la poursuite de la construction de la barrière de séparation sur le territoire palestinien restent des obstacles majeurs à la paix. Dans ce contexte, nous voudrions, comme ceux qui nous ont précédés, exprimer notre vive préoccupation face aux récentes démolitions de maisons dans plusieurs quartiers de Jérusalem-Est, et aux décisions de reprendre et de poursuivre la construction de colonies de peuplement.

La foi de chacun dans le processus de paix dépendra des changements visibles et concrets opérés sur le terrain. L'Autriche a toujours reconnu le droit d'Israël de protéger ses citoyens contre les attaques aveugles en provenance de Gaza. Nous réitérons notre appel en faveur d'un arrêt immédiat de ces attaques. Par ailleurs, nous sommes toujours persuadés que les préoccupations relatives à la sécurité ne sauraient justifier le blocus de Gaza. Ce blocus est inadmissible, non viable et contreproductif. Par conséquent, nous

nous réjouissons de la volonté manifestée par Israël de revoir sa politique relative aux importations vers la bande de Gaza. Nous sommes convaincus que la perspective de reconstruction, de nouvelles possibilités d'emploi et de davantage de liberté de circulation peut contribuer à changer positivement l'attitude de la population et à inverser la préoccupante tendance actuelle à un recul du développement, telle qu'enregistrée par les experts de l'ONU.

Nous saluons la décision prise par Israël d'autoriser, dans un premier temps, l'importation de matériaux de construction pour des projets supervisés par l'ONU. Ces mesures vont dans la bonne direction. Toutefois, elles restent insuffisantes pour instaurer les changements de politique radicaux qui mèneront à un règlement durable de la situation à Gaza réclamés par les ministres des affaires étrangères de l'Union européenne dans les dernières conclusions du Conseil de l'Union européenne.

Nous encourageons vivement Israël à autoriser une reconstruction à grande échelle, à créer les conditions propices à une reprise complète des activités de production, à autoriser l'exportation de produits agricoles et de biens industriels dès que leur production pourra reprendre et, surtout, à accorder la liberté de circulation à la population civile de la bande de Gaza.

L'Autriche est extrêmement troublée par les attaques récentes lancées contre les organisations non gouvernementales et les organisations internationales à Gaza, y compris, comme d'autres intervenants l'ont déjà dit, la destruction du site des jeux d'été que l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient organise pour les enfants. C'est au Hamas, autorité de facto de Gaza, qu'incombe la responsabilité de veiller à la sûreté et au bon fonctionnement de l'ONU et de la société civile.

S'agissant du suivi de la déclaration présidentielle du Conseil de sécurité du 1^{er} juin sur les opérations militaires contre la flottille de Gaza (S/PRST/2010/9), nous tenons à réitérer l'importance d'une enquête prompte, impartiale, crédible et transparente, dans le respect des normes internationales, pour clarifier tous les faits. C'est pourquoi nous appuyons les efforts déployés actuellement par le Secrétaire général et appelons Israël à réagir de manière positive à la proposition qu'il a faite d'ouvrir une enquête internationale.

L'Autriche se réjouit de la tendance continue vers une plus grande stabilité et une croissance économique au Moyen-Orient, surtout qu'il semble que cela soit dû non seulement à l'aide extérieure, mais aussi à l'amélioration générale de la sécurité et à un certain nombre d'initiatives de réforme fructueuses prises par l'Autorité palestinienne. Néanmoins, la décision prise le mois dernier de reporter les élections municipales a été un contretemps douloureux dans les efforts déployés par l'Autorité palestinienne pour renforcer les institutions d'un futur État. Nous demandons aux représentants politiques palestiniens d'engager de sérieux efforts de réconciliation et de convenir d'un programme politique fondé sur les principes du Quatuor et sur la recherche de la paix, de la démocratie et de l'état de droit. Le schisme actuel entre la Cisjordanie et la bande de Gaza compromet les perspectives d'une bonne mise en œuvre de la solution des deux États.

M. Apakan (Turquie) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier le Secrétaire général adjoint, M. Pascoe, pour son exposé très complet. Nous apprécions pleinement et appuyons sans réserve les efforts déployés par le Secrétaire général et les responsables de l'ONU sur le terrain.

Nous sommes désormais à mi-parcours de la durée prévue pour les pourparlers indirects avant de passer aux négociations directes envisagées pour une date ultérieure. Nous appuyons sans réserve ce processus et les efforts des États-Unis, mais nous n'avons guère constaté de progrès, le camp israélien n'ayant pas renoncé à son approche actuelle. Ces dernières semaines, Israël a poursuivi activement la construction de colonies de peuplement et a annoncé de futurs projets de grande ampleur dans les territoires occupés. Il semble que l'expansion des colonies de peuplement israéliennes se soit effectivement poursuivie depuis qu'Israël a déclaré un moratoire sur les constructions.

Israël a également continué d'appliquer ses politiques de démolition de logements palestiniens et d'expulsion. La semaine dernière, les Israéliens ont détruit au moins six immeubles palestiniens à Jérusalem-Est. La municipalité israélienne de Jérusalem prépare également, à compter du mois prochain, la démolition d'un maximum de 100 unités dans Jérusalem-Est. Israël n'a pas non plus mis fin à sa politique consistant à priver les Palestiniens vivant à Jérusalem-Est de leur droit de résidence. Il y a eu

parmi les victimes quatre membres élus du Conseil législatif palestinien.

Ces politiques ne sont pas du tout compatibles avec l'objectif d'une paix permanente, et elles ne contribuent nullement à l'établissement de la confiance entre les parties. Elles ne font qu'entraver le processus de paix. Israël aurait déjà dû se rendre compte qu'il n'a rien à gagner à poursuivre de telles politiques. Saper les efforts de paix et tenter de préjuger du résultat des négociations ne fait que nuire à ses intérêts, à sa position dans la communauté internationale et à ses perspectives pour l'avenir. Plus particulièrement, les politiques d'Israël visant à modifier le statut et la trame de Jérusalem sont déplorables et lourdes de répercussions.

Israël a apporté quelques améliorations pour ce qui est des biens et du matériel autorisés à entrer dans Gaza, mais cela n'a rien changé au fait que le blocus imposé à Gaza est toujours en place, qu'il continue, de même que les souffrances de la population palestinienne de Gaza qui ne peut pas se livrer à des activités économiques normales, et ne peut ni exporter ses produits ni importer les matériaux nécessaires et se déplacer en toute liberté. Quatre-vingt pour cent des Palestiniens de Gaza continuent de compter sur l'assistance des organisations d'aide internationales. Soixante-cinq pour cent de la population vit en deçà du seuil de pauvreté, et le taux de chômage est de 34 %.

Nous nous réjouissons de ce que la communauté internationale soit plus consciente des souffrances des Palestiniens de Gaza et qu'elle y soit plus sensible. Le blocus de Gaza est le moyen d'imposer un châtiment collectif. Il est inacceptable et immoral, et il empoisonne toute la région. Les épreuves que subissent les Palestiniens de Gaza ne prendront fin qu'avec la levée complète du blocus, comme le stipule la résolution 1860 (2009).

Le 31 mai 2010, les forces militaires israéliennes ont attaqué un convoi humanitaire civil dans les eaux internationales et ont tué neuf civils. Conformément à la déclaration présidentielle adoptée par le Conseil de sécurité le 1^{er} juin (S/PRST/2010/9), qui demandait qu'il soit procédé à une enquête prompte, impartiale, crédible et transparente, dans le respect des normes internationales, le Secrétaire général a officiellement proposé la création d'une commission internationale d'enquête. Nous avons accepté cette proposition, et nous continuons à appuyer les efforts du Secrétaire général en vue de la création de cette commission

d'enquête. Nous espérons qu'il réussira à établir rapidement, comme il le prévoit, une commission d'enquête indépendante et impartiale.

M. Araud (France) : Je remercie le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, M. Pascoe, pour son exposé. Je remercie également la Représentante permanente de l'État d'Israël et l'Observateur permanent de la Palestine pour leurs interventions.

Je voudrais évoquer quatre points, en commençant par la question de Gaza, qui a été sur le devant de l'actualité avec l'affaire de la flottille. La France avait condamné l'usage disproportionné de la force. Nous souhaitons la pleine mise en œuvre de la déclaration présidentielle du 1^{er} juin 2010 (S/PRST/2010/9), dans laquelle le Conseil de sécurité avait appelé à la nécessité d'une enquête prompte, impartiale, crédible, transparente dans le respect des normes internationales. Nous espérons que les efforts des acteurs concernés, notamment la Turquie et l'État d'Israël, et du Secrétaire général permettront d'atteindre cet objectif.

Au-delà, l'affaire des flottilles a permis de mettre en lumière le constat que nous faisons depuis longtemps dans cette enceinte : le blocus de la bande de Gaza est non seulement inacceptable, il est également contreproductif. Nous nous réjouissons de la décision des gouvernements qui en sont responsables de réexaminer cette politique. L'annonce par le Gouvernement israélien en particulier de mesures d'allègement des restrictions est bienvenue et nous espérons qu'elle sera appliquée dans toutes ses dimensions. Nous estimons qu'il serait opportun d'aller encore plus loin avec pour objectif d'améliorer la vie des populations civiles mais aussi de permettre la reprise de l'économie de Gaza. Je pense notamment à des mesures comme l'augmentation des capacités des points de passage, la reprise des exportations ou encore la libéralisation des conditions de circulation des personnes de et vers la bande de Gaza.

L'Union européenne suit la situation avec la plus grande attention, comme l'a montré la récente visite en début de semaine de la Haute-Représentante, M^{me} Ashton. Les ministres des affaires étrangères de l'Union européenne ont ainsi fait part de leur disposition à ce que l'Union européenne contribue à un mécanisme qui permettrait la mise en œuvre complète de la résolution 1860 (2009).

Je souhaite également souligner que la cessation immédiate de toutes les violences, en particulier les tirs de roquettes vers le sud d'Israël, est nécessaire.

Nous appelons enfin à la libération sans délai et sans condition de Gilad Shalit, question qui est suivie avec la plus grande attention dans mon pays.

Enfin, l'affaire de la flottille a également démontré la nécessité de réintégrer le territoire de Gaza dans le processus de paix. À ce titre, une de nos premières priorités doit être d'encourager les efforts de médiation actuels en faveur d'une réconciliation interpalestinienne.

Deuxième point, nous ne devons pas perdre de vue que l'objectif principal demeure la relance urgente du processus de paix. Il n'y a pas d'alternative à la reprise des négociations en vue de la création d'un État palestinien viable et contigu vivant en paix aux côtés d'Israël dans des frontières sûres et reconnues, sur la base des résolutions du Conseil de sécurité et de l'Initiative de paix arabe. C'est également la position de l'Union européenne, comme l'indiquera le Chef de la délégation de l'Union européenne dans son intervention, à laquelle la France s'associe.

La communauté internationale doit s'engager à accompagner les négociations et à garantir les paramètres d'un accord final pour permettre aux deux parties de s'y réengager. Nous travaillons à cet effet étroitement avec les autorités américaines et égyptiennes pour définir les termes d'un encadrement international à même de permettre une relance des négociations.

Troisième point, des évolutions sur le terrain sont indispensables afin de créer les conditions favorables à la reprise des négociations. La situation à Jérusalem reste préoccupante. Nous avons ainsi déploré les récentes destructions de maisons dans des quartiers arabes de la ville. De même que les destructions de maisons palestiniennes, les activités de colonisation à Jérusalem-Est sont inacceptables et constituent une provocation. Il ne pourra y avoir de paix excluant Jérusalem, qui a vocation, comme l'a dit le Président de la République française dans son discours à la Knesset le 23 juin 2008, à devenir la capitale de deux États.

La colonisation dans l'ensemble des territoires palestiniens reste un obstacle majeur sur le chemin d'un règlement. La décision du Gouvernement israélien de prononcer un moratoire de 10 mois sur les nouvelles constructions et la délivrance des permis de construire en Cisjordanie a constitué un pas dans la bonne direction, qui doit être appliquée pleinement. Aucune paix ne sera possible sans l'arrêt total des constructions dans les colonies, qui sont illégales. Comme l'a rappelé

le Président de la République française, la colonisation, en rendant plus difficile la perspective d'un État palestinien, ne contribue pas à la sécurité d'Israël mais, au contraire, accroît les dangers.

La mise en œuvre par les autorités israéliennes de mesures de confiance sur le terrain serait de nature à encourager la reprise rapide des négociations directes, que nous appelons de nos vœux. Il s'agirait par exemple d'une libération de prisonniers, d'un élargissement des zones A et B ou encore de la poursuite de la levée des restrictions aux accès et aux mouvements en Cisjordanie. L'Autorité palestinienne, de son côté, doit poursuivre ses efforts pour le renforcement du secteur de la sécurité et pour la mise en place d'un État de droit. La poursuite de la lutte sans merci contre le terrorisme doit rester une priorité.

Quatrième et dernier point, la communauté internationale doit apporter un soutien fort à l'Autorité palestinienne et au Président Abbas, afin de consolider les institutions du futur État palestinien. L'enjeu est aussi pour Israël d'accompagner de manière plus déterminée ce mouvement, notamment en Cisjordanie. Des gestes ont été consentis sur le terrain mais ils demeurent insuffisants. Les Palestiniens doivent pouvoir percevoir que les évolutions sur le terrain tendent vers la fin de l'occupation, notamment en matière de liberté de mouvement et d'accès.

À cet égard, nous réitérons notre soutien au plan du Premier Ministre palestinien, Salam Fayyad, qui s'inscrit dans la droite ligne de la Conférence de Paris de décembre 2007, dont l'aboutissement sera l'établissement d'un État palestinien dans un délai fixé. Afin de maintenir la dynamique de soutien international créée par cette conférence, le Ministre français des affaires étrangères, M. Bernard Kouchner, a tenu, le 1^{er} juillet, une nouvelle réunion de suivi avec les Coprésidents et en présence de M. Salam Fayyad et de M. Aboul Gheit, Ministre égyptien des affaires étrangères.

Je le répète, la relance urgente des négociations est notre objectif majeur. Cela concerne les Israéliens et les Palestiniens mais également les autres volets régionaux du processus de paix. Dans cette perspective, nous travaillons à créer les conditions d'une reprise des pourparlers syro-israéliens. Nous poursuivons également nos efforts au Liban, en appelant les parties à mettre en œuvre la résolution 1701 (2006), garantie de la paix entre les deux pays. Dans ce contexte, nous réaffirmons le rôle crucial que

joue la Force intérimaire des Nations Unies au Liban. Il est essentiel que la Force puisse mettre en œuvre son mandat avec la pleine coopération des parties.

La communauté internationale et ce conseil ont un rôle majeur à jouer car la situation au Proche-Orient nous concerne tous. La France est prête à prendre toute sa part dans cet effort. C'est dans ce sens, que le Président de la République française a lancé l'idée d'un sommet pour la paix, qui appuierait les efforts américains, accompagnerait la reprise des négociations de paix entre les deux parties et qui serait préparé en concertation avec tous les acteurs concernés.

M. Rugunda (Ouganda) (*parle en anglais*) : Je remercie M. Lynn Pascoe, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, pour son exposé détaillé. Je remercie également l'Observateur permanent de la Palestine et la représentante d'Israël de leurs déclarations.

Ma délégation est préoccupée par le fait que la situation au Moyen-Orient demeure fragile et tendue. Il est déplorable qu'en dépit des efforts internationaux et régionaux visant à la reprise de négociations directes entre Israël et la Palestine, aucun progrès concret n'ait été accompli. Nous saluons toutefois les efforts déployés par le Gouvernement des États-Unis et par le Quatuor.

Nous encourageons Israël et la Palestine à prendre des mesures concrètes pour entamer des négociations directes. C'est ainsi qu'une paix globale et durable, fondée sur la vision de deux États démocratiques – Israël et la Palestine – coexistant dans la paix et la sécurité, pourra être instaurée. Au bout du compte, la réalisation d'une paix durable au Moyen-Orient dépendra des efforts de ces deux parties et de l'accord auquel elles parviendront.

Nous saluons les efforts constants déployés par les Palestiniens pour s'acquitter de leurs obligations au titre de la Feuille de route, particulièrement en ce qui concerne le secteur de la sécurité, l'édification de l'État et le développement économique. Nous sommes cependant préoccupés par les divisions entre les différents groupes palestiniens et nous appelons les Palestiniens à surmonter leurs différences et à s'unir.

La poursuite par Israël de ses activités de peuplement à Jérusalem-Est est très inquiétante. Nous exhortons Israël à geler toutes les activités de peuplement, y compris la croissance naturelle. Nous sommes également préoccupés par les récents incidents

liés à l'émission de nouveaux ordres de démolition d'habitations à Jérusalem-Est.

S'agissant de Gaza, nous sommes préoccupés par la grave situation humanitaire causée par le blocus. Nous nous félicitons qu'Israël ait récemment allégé le blocus, ce qui a facilité le lancement de plusieurs projets de l'ONU et a permis l'acheminement d'un volume plus important de marchandises à Gaza. Cela n'est toutefois pas suffisant. Nous demandons à Israël d'ouvrir totalement les frontières et de lever le blocus.

En ce qui concerne l'affaire de la flottille, nous sommes favorables à une enquête impartiale, crédible et transparente, dans le respect des normes internationales, conformément à la demande formulée par le Président du Conseil de sécurité dans sa déclaration du 1^{er} juin (S/PRST/2010/9).

En janvier 2009, le Conseil de sécurité a exprimé ses préoccupations à l'égard des violations du cessez-le-feu et de la détérioration de la situation à Gaza. Nous craignons que ces violations ne persistent aujourd'hui. Nous exhortons à nouveau toutes les parties à faire preuve du maximum de retenue et à éviter une nouvelle escalade de la violence. Nous appelons à la mise en œuvre complète de la résolution 1860 (2009).

Les attaques dont ont fait l'objet les camps d'été de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) à Gaza le mois dernier, avec l'incendie de leurs locaux de récréation, sont déplorables. Nous sommes heureux de savoir que l'UNRWA va reconstruire ses camps pour poursuivre ses programmes d'été, qui sont importants pour le bien-être physique et psychologique des citoyens de Gaza.

En ce qui concerne le Liban, nous félicitons le Gouvernement d'unité nationale de ses efforts visant à élargir le consensus national, ce qui a apporté la stabilité. Les violations persistantes de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité, qu'il s'agisse des violations de l'espace aérien libanais, des violations terrestres de la Ligne bleue ou de l'absence de mise en œuvre de l'embargo sur les armes, sont très préoccupantes. L'intégrité territoriale et la souveraineté du Liban doivent être respectées, et nous appelons toutes les parties à mettre en œuvre la résolution 1701 (2006) dans sa totalité.

M. Li Baodong (Chine) (*parle en chinois*) : Je remercie le Secrétaire général adjoint, M. Pascoe, pour son exposé. J'ai également écouté attentivement les

déclarations de l'Observateur de la Palestine et de la représentante d'Israël.

La situation actuelle au Moyen-Orient reste complexe et instable. La communauté internationale tout entière formule le même vœu : celui de voir une fin rapide des tensions et confrontations et une paix complète, juste et durable au Moyen-Orient. La Chine maintient, comme toujours, que les négociations politiques sont le seul moyen de résoudre la question du Moyen-Orient. Nous sommes favorables à des négociations entre la Palestine et Israël de manière qu'ils puissent cohabiter en paix aux termes d'une solution à deux États.

Nous nous félicitons du lancement de pourparlers indirects entre la Palestine et Israël, et nous exhortons les deux parties à avoir foi en des négociations pacifiques et à résoudre les questions de la sécurité, des frontières, des colonies, des réfugiés et du statut de Jérusalem d'une manière globale, juste et durable. En l'état actuel des choses, la communauté internationale doit consentir de plus gros efforts pour donner une nouvelle impulsion à ces négociations, afin que le processus de paix au Moyen-Orient soit redynamisé.

Les parties impliquées doivent faire la preuve de leur volonté politique, renforcer leur confiance mutuelle, consentir des compromis courageux et éviter toute mesure qui mettrait cette confiance mutuelle en péril, ferait obstacle aux négociations ou préjugerait de l'issue de ces négociations. Nous désapprouvons le fait qu'Israël ait récemment autorisé la construction de nouveaux logements à Jérusalem-Est et la démolition de structures palestiniennes. Cela a non seulement compliqué la situation, mais va également nuire au processus de négociations. Nous exhortons Israël à mettre un terme complet à la colonisation et à la construction du mur dans les territoires palestiniens occupés, y compris la Cisjordanie et Jérusalem-Est.

La situation humanitaire dans les territoires palestiniens occupés, en particulier dans la bande de Gaza, est toujours très sombre. Le blocus mis en place par Israël s'est traduit par de grandes souffrances pour les résidents de Gaza, soit plus d'un million de personnes dont les droits à la vie et au développement sont gravement violés. Cet état de fait est inacceptable et ne saurait être toléré plus longtemps. Nous appelons la communauté internationale à continuer de suivre de très près l'évolution de la situation et à fournir une plus grande aide aux habitants de Gaza.

Nous saluons la récente décision israélienne de lever partiellement le blocus sur l'aide humanitaire et les produits commerciaux à Gaza et appelons Israël à y mettre totalement fin pour laisser la population de Gaza retrouver une vie normale et digne et les moyens de son développement.

L'attaque par Israël d'une flottille acheminant de l'aide humanitaire à Gaza, le 31 mai, était mal inspirée. De tels incidents ne doivent pas se reproduire. Nous appuyons des enquêtes justes, impartiales, crédibles et transparentes, conformes à l'esprit de la Charte des Nations Unies et fondées sur les principes inscrits dans la déclaration présidentielle du 1^{er} juin (S/PRST/2010/9).

Comme toujours, la Chine appuie la juste cause de la Palestine – la création d'un État indépendant. Nous espérons que toutes les parties palestiniennes œuvreront dans leur intérêt national à long terme et resteront unies dans leurs efforts pour établir un État de Palestine indépendant et lui assurer un brillant avenir de paix et de développement régulier. La Chine appuie l'établissement rapide d'un État de Palestine dans le cadre de la solution des deux États, sur la base des résolutions de l'ONU pertinentes, de l'Initiative de paix arabe, du principe de l'échange de territoires contre la paix et de la Feuille de route, de manière qu'Israël et la Palestine puissent cohabiter en paix. Aux côtés de la communauté internationale, nous continuerons d'intensifier nos efforts dans ce but.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je voudrais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentante du Nigéria.

Je tiens moi aussi à remercier M. Lynn Pascoe pour son exposé très détaillé sur la situation actuelle au Moyen-Orient. Il est clair que, dans les semaines qui ont suivi les événements tragiques du 31 mai, des enseignements importants ont été tirés par toutes les parties. Bien que l'incident et ses conséquences soient hautement regrettables, nous saluons la décision des autorités israéliennes d'alléger les restrictions sur les biens entrant dans la bande de Gaza par voie terrestre. Si louable que soit cette mesure, nous estimons néanmoins qu'une levée totale et sans condition des interdictions s'impose pour mettre fin à la crise humanitaire qui résulte du blocus de Gaza. Ce blocus est en effet une punition collective infligée à la population de Gaza, et nous espérons qu'Israël se conformera à ses obligations aux termes du droit international humanitaire.

Nous saluons le rôle positif joué par les autorités égyptiennes, qui ont permis d'éviter une nouvelle confrontation en permettant à un navire humanitaire de décharger sa cargaison à Al-Arish, d'où elle a été acheminée par camion jusqu'à Rafah, point d'entrée dans Gaza. Nous appelons toutes les parties à faire preuve d'autant de prudence et de circonspection lorsqu'elles géreront ce genre de situation à l'avenir, afin d'éviter le recours à la force.

Nous prenons note de la décision d'Israël de mandater une commission d'enquête dirigée par Jacob Turkel, ancien juge à la Cour suprême d'Israël, pour faire la lumière sur l'incident. Dans le cadre de sa mission, la commission devra respecter les normes internationales de transparence et d'indépendance, comme le prévoit la déclaration présidentielle du 1^{er} juin (S/PRST/2010/9). Les conclusions de la commission d'enquête devront être crédibles et légitimes. En effet, Israël ne doit pas rejeter l'offre bienveillante du Secrétaire général de faciliter une enquête impartiale et indépendante sur l'incident.

Bien que ces derniers mois aient été difficiles dans la région, les prochains pourraient se révéler plus délicats encore. Il ne fait aucun doute que la démolition de foyers palestiniens la semaine dernière et l'approbation d'une nouvelle colonie à Jérusalem-Est vont attiser les passions et susciter de vives réactions. Nous appelons donc de nouveau Israël à éviter les actes de provocation délibérée. De la même manière, nous exhortons les Palestiniens à faire preuve de retenue et à se garder de toute rhétorique incendiaire ou d'actes de violence. La confiance mutuelle, voilà ce dont les deux parties ont besoin pour passer à des négociations directes fondées sur les bénéfices des récents pourparlers indirects. Le temps nous est compté et l'espoir de parvenir à la solution des deux États dans les 24 prochains mois, comme l'envisageait le Quatuor pour le processus de paix au Moyen-Orient dans sa déclaration du 19 mars 2010 à Moscou, s'amenuise progressivement.

Afin de retrouver la dynamique nécessaire, nous appelons tous les interlocuteurs, y compris la Ligue des États arabes, à conserver intacte leur détermination de parvenir à une paix durable au Moyen-Orient. À cet égard, nous nous félicitons des efforts déployés par l'Envoyé spécial des États-Unis au Moyen-Orient, le sénateur George Mitchell, pour que des pourparlers aient lieu entre Israël et les Palestiniens. Nous nous félicitons également de la visite de Catherine Ashton

dans la région afin de faciliter la distribution de l'aide humanitaire à Gaza.

La détention prolongée de Gilad Shalit qui ne peut pas recevoir de visites n'aide en rien le processus de paix. Au contraire, elle incite à la méfiance et à l'animosité. Sa libération inconditionnelle créerait une nouvelle atmosphère propice à la paix. En effet, un échange de prisonniers entre les autorités israéliennes et palestiniennes contribuerait grandement à apaiser les tensions et à instaurer un climat de confiance indispensable.

Aujourd'hui plus que jamais, les parties à ce différend doivent démontrer leur attachement plein et entier à la paix. Elles doivent éliminer tous les obstacles à la reprise des négociations directes afin de résoudre les questions en suspens relatives au statut permanent.

Pour sa part, le Conseil devrait continuer de jouer le rôle qui est le sien dans le processus de paix et promouvoir la sécurité et la stabilité dans le territoire palestinien occupé.

Quant à nous, nous restons fermement attachés à l'objectif d'un État d'Israël sûr vivant dans la paix, l'harmonie et la sécurité, aux côtés d'un État palestinien indépendant doté de frontières reconnues. On peut instaurer la paix au Moyen-Orient si l'on fait preuve d'une volonté politique et d'un engagement constants. Le Moyen-Orient a besoin de la paix, tout comme le reste du monde.

Je reprends maintenant mes fonctions de Présidente du Conseil.

Je donne maintenant la parole au représentant de l'Égypte.

M. Edrees (Égypte) (*parle en anglais*) : J'ai le plaisir de prendre la parole aujourd'hui au Conseil de sécurité au nom du Mouvement des pays non alignés et du Groupe des États arabes, que l'Égypte a l'honneur de présider ce mois-ci.

Je tiens tout d'abord à me féliciter de l'organisation de ce débat sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. La présente séance intervient à un moment où des efforts continuent d'être déployés pour appuyer et promouvoir la reprise des négociations de paix et pour remédier à l'absence de progrès et, à certains égards, à la détérioration de la situation et à la montée des tensions liées à l'occupation israélienne et aux nombreuses violations qui continuent d'être perpétrées par la

Puissance occupante, notamment ses activités de peuplement illégales dans le territoire palestinien occupé, y compris à Jérusalem-Est, et la poursuite de son blocus sur Gaza.

Malgré tous les efforts sérieux pour relancer les négociations directes en vue de réaliser les objectifs internationalement connus et reconnus du processus de paix, nous sommes encore loin d'un règlement juste et durable de la question palestinienne car Israël, Puissance occupante, continue de mener des politiques et des pratiques illégales qui sont totalement contraires à un règlement sur la base de la solution des deux États et des frontières de 1967.

Compte tenu de la situation actuelle, le Mouvement des pays non alignés demande de nouveau à la communauté internationale de se montrer ferme et d'exiger d'Israël, Puissance occupante, de se conformer à ses obligations juridiques au titre de la quatrième Convention de Genève, de respecter les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, et de s'acquitter de ses obligations au titre de la Feuille de route.

Israël doit mettre un terme à toutes ses violations et mesures illégales, notamment sa politique de châtiment collectif et de colonisation dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est. Cela est essentiel pour créer un environnement propice au lancement de négociations directes sur toutes les questions fondamentales, négociations qui doivent être menées dans un délai déterminé et de bonne foi, conformément aux principes et aux règles convenus du processus de paix, à savoir les résolutions 242 (1967), 338 (1973), 1397 (2002), 1515 (2003) et 1850 (2008) du Conseil de sécurité, le mandat de la Conférence de Madrid, y compris le principe de l'échange de territoires contre la paix, l'Initiative de paix arabe et la Feuille de route du Quatuor.

Alors que l'Autorité palestinienne a affirmé à plusieurs reprises sa détermination, avec le soutien des pays arabes, de s'engager sur la voie de la paix, de la sécurité et de l'édification de son État, Israël continue de ne pas respecter ses obligations et de faire obstacle de manière flagrante aux efforts déployés pour que les négociations directes reprennent en recourant à une série de mesures qui ne font qu'aggraver la situation. On peut mentionner notamment l'attaque militaire du 31 mai contre le convoi maritime civil qui transportait de l'aide humanitaire à Gaza pour soulager les

souffrances de la population civile palestinienne vivant sous blocus israélien.

Le Mouvement des pays non alignés condamne une nouvelle fois l'utilisation de la force par Israël contre le convoi maritime civil et demande au Secrétaire général de lancer une enquête complète, impartiale, transparente, indépendante et crédible, comme l'a exigé le Conseil de sécurité. Par ailleurs, le Mouvement appuie sans réserve la demande faite par le Conseil des droits de l'homme dans sa résolution 14/1, tendant à l'ouverture d'une enquête pleinement indépendante sur cette question.

Le Mouvement des pays non alignés estime que la justice doit prévaloir et que la situation inacceptable et insupportable qui règne dans la bande de Gaza doit cesser. La crise non réglée de Gaza continue d'avoir des répercussions négatives sur les efforts visant à promouvoir la paix et cause de grandes souffrances à la population civile palestinienne de Gaza. Nous réaffirmons à cet égard que le droit international humanitaire, en particulier la quatrième Convention de Genève et les résolutions de l'ONU, doivent être pleinement appliqués et respectés par Israël, Puissance occupante. Le Mouvement des pays non alignés exige qu'Israël lève immédiatement son blocus, conformément à la résolution 1860 (2009) du Conseil de sécurité, à la résolution ES-10/18 de l'Assemblée générale, et aux autres résolutions pertinentes de l'ONU à cet égard.

Nous restons convaincus que la communauté internationale doit jouer le rôle légitime qui lui revient en prenant les mesures nécessaires pour mettre un terme à toutes les mesures israéliennes illégales dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est.

Le Mouvement des pays non alignés se déclare profondément préoccupé par les dommages considérables causés par les colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie, par le mur de séparation et le réseau composé de centaines de postes de contrôle que la Puissance occupante maintient toujours, et qui tous portent atteinte à la contiguïté, à l'intégrité, à la viabilité et à l'unité du territoire palestinien, isolent Jérusalem-Est, et compromettent sérieusement les chances de parvenir concrètement à la solution des deux États.

La communauté internationale, représentée par l'ONU, doit prendre des mesures claires pour s'assurer que les violations cessent rapidement et laissent la place à des efforts concertés en faveur de la paix,

conformément aux résolutions pertinentes de l'ONU et à la Charte.

En ce qui concerne à présent le Liban, le Mouvement des pays non alignés reste profondément préoccupé par les violations persistantes de la souveraineté du Liban par Israël, en violation de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité. Le Mouvement appelle à la mise en œuvre intégrale de la résolution 1701 (2006) par toutes les parties afin de mettre fin à la situation précaire actuelle et d'éviter un retour de la violence.

S'agissant du Golan syrien occupé, le Mouvement des pays non alignés réaffirme que toutes les mesures et actions qui ont été ou qui seront entreprises par Israël, la Puissance occupante, pour modifier le statut juridique, physique ou démographique du Golan syrien occupé, ou qui viseront à y imposer la juridiction et l'administration israéliennes sont nulles, non avenues et sans effet juridique. Le Mouvement des pays non alignés exige qu'Israël respecte la résolution 497 (1981) et se retire totalement du Golan syrien occupé jusqu'aux frontières du 4 juin 1967, en application des résolutions 242 (1967) et 338 (1973).

Il va sans dire que si les actions israéliennes actuelles ne s'arrêtent pas et qu'il n'y est pas remédié, elles seront lourdes de conséquences pour la région, qu'elles contribueront à déstabiliser de nouveau, avec les larges répercussions que l'on peut prévoir. Il est essentiel d'accomplir des progrès tangibles dans le cadre du processus de paix, progrès qui contribueraient à créer une dynamique positive. Cela exige qu'Israël mette un terme immédiat et définitif à cette politique et à ces actions illégales à Gaza et en Cisjordanie, y compris à l'intérieur et autour de Jérusalem-Est, qu'il respecte enfin les textes de référence du processus de paix et honore ses engagements et ses obligations internationales à cet égard. La communauté internationale doit montrer la voie en énonçant à nouveau des paramètres clairs pour le processus de négociations sur toutes les questions essentielles et en aidant les parties à convenir de solutions sur la base des résolutions de l'ONU, du mandat de Madrid et des accords conclus entre les parties.

Pour terminer, le Mouvement des pays non alignés demande que le Conseil de sécurité prenne des mesures énergiques et concrètes et souligne à cet égard la responsabilité qui reste celle de l'ONU dans le cadre de la question palestinienne jusqu'à ce qu'elle soit

réglée de façon juste et satisfaisante à tous points de vue. C'est une responsabilité à laquelle le Conseil de sécurité ne peut se soustraire compte tenu, en particulier, de la responsabilité qui lui incombe au titre de la Charte des Nations Unies en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales et qu'il lui sera impossible d'honorer pleinement tant que le conflit israélo-palestinien et, plus généralement, le conflit israélo-arabe resteront sans solution et s'envenimeront avec les retombées considérables que cela implique sur la région et au-delà.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. M. Paul Badji, Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien.

M. Badji : Madame la Présidente, au nom du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, je vous félicite pour la manière exemplaire et efficace avec laquelle vous dirigez les travaux du Conseil au cours de ce mois. Il me plaît également de féliciter S. E. M. Claude Heller, Ambassadeur et Représentant permanent du Mexique, pour l'efficacité avec laquelle il a présidé le Conseil au cours du mois de juin.

Au nom du Comité, je félicite M. Lynn Pascoe, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, pour sa présentation complète et objective de la situation au Moyen-Orient et de l'état de la question palestinienne, qui montre clairement que les parties, comme la communauté internationale, doivent agir vigoureusement en ce moment critique pour créer les conditions d'une reprise de négociations sérieuses sur tous les aspects du conflit israélo-palestinien liés au statut permanent.

Si nous appelons de tous nos vœux des négociations directes sérieuses entre Israël et les Palestiniens, notre comité n'en estime pas moins que de telles négociations ne peuvent aboutir que s'il existe une atmosphère de confiance mutuelle et si les parties sont convaincues qu'elles peuvent déboucher sur un résultat global, juste et durable. Pour cela, les parties doivent avant tout s'acquitter de leurs obligations respectives, telles que fixées dans la Feuille de route et approuvées par le Conseil.

Notre comité reste alarmé par le refus du Gouvernement israélien de se conformer aux appels lancés par la communauté internationale et de mettre totalement fin à la construction de colonies dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est. En dépit d'un moratoire limité, le rythme de

construction de certaines colonies n'a même pas ralenti, comme l'indiquait le *New York Times* la semaine dernière. Le Comité demande à Israël d'appliquer le moratoire et de le proroger indéfiniment. Le moratoire doit également s'appliquer à Jérusalem-Est. Ce serait là sans aucun doute la mesure la plus importante que pourrait prendre le Gouvernement israélien pour contribuer à une reprise des négociations directes entre les parties.

La situation à Jérusalem-Est est celle qui préoccupe le plus notre comité. Le développement des implantations se poursuit et le comité d'urbanisme de la ville a approuvé la semaine dernière encore la construction de nouveaux logements à Jérusalem-Est. Les destructions de maisons ont repris, les droits de séjour sont annulés et les hommes politiques palestiniens de la ville sont menacés d'expulsion. Cette situation est inacceptable et appelle une réaction rapide de la part de la communauté internationale. Le Comité aimerait rappeler sa position, à savoir que les politiques dangereuses mises en œuvre par Israël à Jérusalem-Est risquent de susciter de vives réactions de la part d'une grande partie du monde musulman, réactions qui pourraient déboucher sur la violence, voire sur un conflit armé. Le Conseil de sécurité a non seulement le droit, mais également l'obligation, d'intervenir rapidement, avec détermination, pour empêcher une escalade de la violence.

Il y a six ans ce mois-ci que la Cour internationale de Justice a rendu un avis consultatif historique aux termes duquel la construction par Israël d'un mur de séparation dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, violait à maints égards le droit international. La Cour internationale de Justice a conclu que ces violations engageaient la responsabilité d'Israël, qui devait mettre fin à la construction du mur, démanteler les sections existantes situées en Cisjordanie et dans Jérusalem-Est et réparer les dommages causés, notamment rendre les biens saisis et verser des indemnités.

Toutefois, la construction du mur s'est poursuivie au même rythme, empêchant des milliers de Palestiniens d'avoir accès à leurs terres, à leur famille, à leurs écoles et à leurs hôpitaux. Notre comité est perturbé par l'impunité face au manquement prolongé d'Israël à ses obligations juridiques et demande au Conseil de sécurité de prendre les mesures nécessaires pour exiger le respect et l'application de l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice, de la

quatrième Convention de Genève et des résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies.

Le raid meurtrier du 31 mai mené par les Forces de défense israéliennes contre la flottille de la liberté pour Gaza, qui n'était pas armée, a été plus qu'une simple tragédie humaine. Cet incident et la facilité avec laquelle Israël a évité une enquête impartiale sur son action montrent clairement que la politique prend souvent le pas sur la responsabilité juridique.

Si notre comité reconnaît la valeur d'enquêtes internes au niveau national, il appuie sans réserve la recommandation du Secrétaire général en faveur d'une enquête internationale sous les auspices de l'ONU. Ce n'est qu'après un compte rendu réellement impartial des événements du 31 mai que toutes les parties auront la certitude que les responsables des violations du droit international seront tenus de rendre des comptes.

À cet égard, notre comité suit également de près les répercussions du rapport Goldstone (A/HRC/12/48). Nous continuons de considérer que le rapport de la Mission d'établissement des faits de l'Organisation des Nations Unies sur le conflit de Gaza, créée par le Conseil des droits de l'homme et dirigée par le juge Richard Goldstone, présente un compte rendu complet, équilibré et faisant autorité de l'incursion israélienne à Gaza en 2008-2009. Si notre comité reconnaît la valeur de l'examen récemment effectué par le Gouvernement israélien de certaines allégations précises contenues dans le rapport Goldstone, il demande également à ce que les actions des parties fassent l'objet d'une enquête complète et exige qu'il y soit donné suite. Le Comité soutient la création, par le Conseil de sécurité, d'un comité d'experts indépendant, chargé de contrôler les investigations en cours des deux côtés.

Depuis le dernier débat public du Conseil au titre de ce point de l'ordre du jour (voir S/PV.6298), notre Comité a tenu deux réunions internationales, l'une à Istanbul, en Turquie, et l'autre à Rabat, au Royaume du Maroc, consacrées au soutien à apporter à la reprise du processus de paix.

Le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien reste déterminé à parvenir à la solution des deux États, en vertu de laquelle Israël et le futur État palestinien vivront côte à côte en paix et en sécurité. L'Organisation des Nations Unies et notamment le Conseil de sécurité ont une responsabilité particulière s'agissant de la réalisation de cette vision. Je voudrais assurer le Conseil de la coopération et du

soutien du Comité s'agissant de l'application de ses résolutions sur la question palestinienne.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie M. Badji de sa déclaration. Je donne maintenant la parole à la représentante de la Norvège.

M^{me} Enge (Norvège) (*parle en anglais*) : Avec des délais et des échéances importants qui expireront bientôt, le mois de septembre marquera certainement un tournant critique dans la recherche d'une solution négociée prévoyant deux États au conflit israélo-palestinien. Notre espoir commun est que des négociations sérieuses et significatives sur le statut permanent seront engagées avant ce moment décisif. Des négociations directes pourraient également permettre de confirmer les progrès modestes réalisés l'an dernier et de les élargir conformément aux obligations découlant de la Feuille de route.

En sa qualité de Président du Comité spécial de liaison, la Norvège a souligné à maintes reprises la nécessité d'un programme politique clair pour justifier l'appui considérable offert par les donateurs internationaux au projet d'édification de l'État palestinien. Des négociations sérieuses, appuyées par des efforts faits de bonne foi pour créer un climat favorable sur le terrain, sont essentielles pour maintenir cette solution des deux États bien en vue. Un processus crédible sur le volet politique, dans les délais fixés par le Quatuor du Moyen-Orient, permettra de soutenir l'engagement de la communauté des donateurs à déployer des efforts en parallèle, en vue d'édifier un État palestinien en partant de la base. Sur le volet économique, nous continuons à apporter notre appui sur la base du plan du gouvernement Fayyad de préparer la création de l'État palestinien d'ici deux ans.

En fin de compte, la création d'un futur État palestinien ne sera pas possible si Gaza n'en fait pas partie intégrante. La Cisjordanie et Gaza devront un jour ou l'autre être recomposées en une seule unité territoriale, politique et économique. La récente décision prise par Israël d'alléger le blocus de Gaza est un pas dans la bonne direction et nous nous en félicitons. À présent, le défi immédiat consiste à veiller à ce que les mesures qui y font suite soient appliquées rapidement et efficacement. Nous sommes sûrs que cela peut être fait sans porter préjudice aux préoccupations légitimes d'Israël relatives à la sécurité.

Conformément à la résolution 1860 (2009) du Conseil de sécurité, le Comité spécial de liaison participe activement à la facilitation de ces efforts.

Par le biais du Comité de liaison mixte – un sous-comité du Comité spécial de liaison –, des discussions sont en cours entre Israël, l’Autorité palestinienne et les partenaires internationaux pour étudier les modalités de mise en œuvre de cet ensemble de mesures.

La reprise de la circulation à destination et en provenance de Gaza ne signifie pas simplement que les rayons des magasins seront désormais garnis de marchandises importées légalement ou que l’entrée des matériaux de construction sera autorisée, même si cela est très important pour la reconstruction de Gaza. L’objectif suprême doit être d’autoriser l’entrée de fournitures et l’exportation de marchandises à une échelle commerciale qui permettra d’inverser la tendance au recul dramatique du développement que connaît Gaza. Cela exige des capacités renforcées et des procédures de contrôle plus efficaces aux points de passage des frontières.

Par ailleurs, n’oublions pas qu’il est tout aussi crucial de lever le blocus imposé aux personnes. La population de Gaza ne peut pas rester indéfiniment enfermée. Elle doit pouvoir exercer son droit à la liberté de circulation. En fin de compte, la population appauvrie de Gaza doit avoir la possibilité de réclamer la place qui lui est due au sein d’un futur État palestinien, vivant côte à côte avec Israël dans la paix et la sécurité, et de lui apporter son indispensable contribution.

La Présidente (*parle en anglais*) : Il reste encore un certain nombre d’orateurs sur ma liste. Je me propose donc, avec l’assentiment des membres du Conseil, de suspendre la séance jusqu’à 15 heures.

La séance est suspendue à 13 heures.